

Zeitschrift: Zeitschrift für schweizerische Geschichte = Revue d'histoire suisse
Band: 8 (1928)
Heft: 2

Artikel: Sur les martyria et les martyreta en général et les "martereys" fribourgeois en particulier : contribution à l'étude de la christianisation de la Suisse romande
Autor: Aebischer, Paul
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-69702>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Sur les *martyria* et les *martyreta* en général et les „*martereys*“ fribourgeois en particulier.

Contribution à l'étude de la christianisation de la Suisse romande

par *Paul Aebischer*.

Dans un article sur *Les Marthereys dans le canton de Vaud*¹, M. Maxime Reymond, contredisant avec raison Du Cange² et Godefroy³ qui rapprochaient le nom de *Martroi* du vieux français *martirier*, « martyriser », et le rendaient par « lieu de supplice »; contredisant également Jaccard, qui estimait qu'un *martherey* était un calvaire, une croix — s'appuyant pour cela sur un seul texte relatif à Vevey⁴ — démontre qu'un *martherey* est simplement un ancien cimetière.

Quant à l'origine du mot, M. Reymond, se basant sur un passage de Walafrid Strabon⁵, dit qu'« il semble ... que Strabon suppose l'existence de *martyria* dans lesquels il n'y avait aucun corps saint, mais seulement des défunts ordinaires ensevelis. On sait que souvent les églises ne contenaient pas seulement des sépultures de martyrs, mais aussi des tombes communes. Il est possible que l'on ait appelé *martyria* des églises n'ayant que des tombes ordinaires, et nous aurions là la cause même de l'appel-

¹ Revue d'histoire ecclésiastique suisse, 3e année (1909), pp. 102—122.

² Du Cange, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, édit. Firmin-Didot, Paris 1845, t. IV, pp. 305—307, s. v. *martreium* et *martyrium*.

³ Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, t. V, pp. 187 et 190, s. v. *martroy* et *martelet*.

⁴ Jaccard, *Essai de toponymie*, Mémoires et Documents pp. la Société d'histoire de la Suisse romande, 2e série, t. VII, Lausanne 1906, pp. 262—263.

⁵ Walafrid Strabo, *De exordiis et incrementis rerum ecclesiasticarum*, cap. VI; Monumenta Germaniae historica, Capitularia regum francorum, t. II, p. 480.

lation de *marterey* appliquée aux cimetières. Toutefois, nous rappelons que beaucoup de *martereys* sont indépendants d'églises connues, et il faut alors admettre que ce n'est que par une large extension du sens que le terme leur a été donné. Mais aussi, le mot *martyrium* a peut-être désigné, non pas seulement l'église du martyr, mais le tombeau lui-même, ainsi que quelques passages d'auteurs anciens semblent l'indiquer. Dans ce cas, l'attribution de cette désignation aux cimetières ordinaires serait encore plus facile à expliquer»⁶.

Une solution différente a été proposée dernièrement par M. Jullian⁷. «Après bien des hésitations — écrit-il — je rattache maintenant nos *martrays* ou *martroys* aux *martyria* que les Chrétiens, dans la seconde moitié du quatrième siècle, multiplièrent sur le sol de la Gaule... L'origine... n'est plus douteuse. Il s'agit d'un endroit sanctifié par des reliques de martyr, soit par le corps d'un martyr vraiment enterré là, soit par des reliques authentiques déposées là, soit par des ossements crus à tort ceux d'un martyr, soit même par l'hypothèse qu'il y aurait eu là une tombe de martyr, sans traces visibles. Et on imagina tant de *martyria* de ce genre, surtout depuis Constance II et les évêques de Rétice d'Autun ou d'Hilaire de Poitiers, que l'empereur Julien craignit réellement que le monde ne devînt une immense nécropole de Galiléens.» Les lieux-dits *martrays*, *martroys*, auraient donc désigné primitivement des endroits où se trouvaient une chapelle, un oratoire sanctifié par des reliques de martyr, vraies ou fausses; et ce ne serait qu'après coup, par suite d'une évolution sémasiologique, que le nom aurait pris la valeur de «cimetière»: c'est d'ailleurs ce que remarque M. Jullian dans une note⁸ où il dit que ce sens de «cimetière» est évidemment le caractère qui a dominé après celui de *martyrium*, et

⁶ M. Reymond, art. cit., p. 110.

⁷ C. Jullian, *Notes gallo-romaines; CIII, Dans la banlieue parisienne. Nanterre, lieu saint; le Martray de Nanterre*, Revue des études anciennes, t. XXVI (1924), p. 228. Dans un article plus récent encore, M. J. Soyer, *Etude sur l'origine des toponymes «martroi» et «martres»*, Revue des études anciennes, t. XXVII (1925), pp. 213—227, admet en bloc l'opinion de M. Jullian, et n'ajoute aucun élément nouveau au problème.

⁸ C. Jullian, art. cit., p. 228, note 4.

comme conséquence de celui-ci, les Chrétiens n'ayant pas de désir plus intense que celui de reposer près des corps saints, sociari beatis.

Il n'est pas inutile, je pense, de revenir sur la question. M. Reymond, en effet, ne fait que l'effleurer; et M. Jullian, d'autre part, dévie le problème, en le faisant porter sur *martyrium* et non sur **martyretum*, qui a eu incontestablement le sens de « cimetière » dans la Gaule romane: il est évident que *martyrium* ne peut expliquer *martray*, *martheray*, *martallet*, et qu'il faut partir de **martyretum*: or rien, dans la solution présentée par M. Jullian, ne rend compte du pourquoi de ce suffixe collectif *-etum*. C'est en refaisant, au moins en abrégé, l'historique de l'inhumation dans les premiers siècles de l'Eglise que l'on peut trouver, je crois, l'explication de l'origine de ce terme, origine qui d'ailleurs me semble assez complexe.

On sait que les catacombes primitives furent des tombeaux de famille, protégés par le droit privé, propriété sacrée, inviolable, et qui ne partageait pas le sort des autres biens dans les successions. La législation romaine, les usages funéraires favorisaient l'établissement de tombeaux chrétiens libres: il s'en établit pendant le I^{er} et le II^e siècles déjà⁹, cimetières privés, où ceux qui en étaient les propriétaires admettaient les corps des autres fidèles. Mais, dès le III^e siècle, le nombre des chrétiens étant devenu plus considérable, il fallut avoir des cimetières plus grands aussi: l'Eglise, alors, usant des droits que la loi reconnaissait aux associations, devint propriétaire de cimetières communs. Ce système fut usité du commencement du III^e siècle à l'an 313, et cette période est celle que les archéologues appellent la deuxième période de l'histoire des cimetières¹⁰. Pendant la troisième période enfin, qui va de Constantin à Alaric (313—410), tandis que les nécropoles souterraines continuent d'exister et se développent encore, commençant en même temps de devenir un sanctuaire, grâce surtout aux efforts que fit le pape Damase pour retrouver et pour orner les

⁹ Marucchi, *Eléments d'archéologie chrétienne*, 2^e éd., Paris et Rome, 1905, t. I, pp. 113—114.

¹⁰ Marucchi, *op. cit.*, t. I, p. 115.

tombeaux des martyrs, on put établir, grâce à l'édit de Milan qui proclamait l'existence légale de l'Eglise comme société, des cimetières à la surface du sol. Sans doute, auparavant déjà, et dès l'époque des persécutions, l'Eglise de Rome avait-elle eu des cimetières « sub divo » — Settelé fit connaître ceux de Sainte-Constance et de Saint-Valentin, le P. Marchi celui de Sainte-Cyriaque, et J.-B. de Rossi montra que ces cimetières avaient été nombreux et importants¹¹ — : mais ce fut en Afrique principalement que les *areae* à ciel ouvert furent nombreuses et étendues, tandis qu'à Rome elles ne se multiplièrent qu'après la pacification religieuse¹². Si bien que, vers le milieu du IV^e siècle, « la population qui vient dormir en paix aux catacombes constitue ... la partie besogneuse de la communauté, celle à qui ses moyens interdisent les sépultures coûteuses que le haut clergé, les riches et les fidèles appartenant à la grande société se procurent ailleurs que dans les souterrains. La statistique dressée au moyen des inscriptions à date certaine témoigne que, de l'an 338 à l'an 360, un tiers déjà des enterrements se fait au-dessus du sol; de 364 à 369, la proportion est de moitié entre les deux modes de sépulture »¹³. Mais voici que, brusquement, entre 370 et 371, un revirement se produit: on constate alors « un movimento di ritorno verso l'uso dei sepolcri sotterranei e si desidera con slancio il sepolcro presso quello dei santi, tanto che si stima fortunato e tenuto di gran merito colui che può essere sepolto a contatto di loro, come lo dichiara un' iscrizione proveniente da Roma che si conserva a Velletri nel Museo Borgiano: « *quae pro tanta merita accepit sepulchrum intra limina sanctorum quod multi cupiunt et rari accipiunt* »¹⁴. Ce revirement, on le sait, est dû au pape Damase qui, non content de rechercher les sépultures des martyrs, s'ingénia à les embellir, en élargissant la chambre qui les contenait, ou en construisant

¹¹ J.-B. de Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, p. 393 sqq.

¹² Dom H. Leclercq, *Manuel d'archéologie chrétienne*, t. I, Paris 1907, pp. 322—323.

¹³ H. Leclercq, *op. cit.*, t. I, p. 307.

¹⁴ M. Armellini, *Lezioni di archeologia cristiana*, Roma 1898, pp. 99—100.

des basiliques plus ou moins somptueuses au niveau de la tombe ou au-dessus¹⁵ : mais ce désir qu'avaient les fidèles d'être ensevelis *ad sancta martura, ad sanctum Cornelium, retro sanctos, ad sanctos, ad Domnum Caium*¹⁶, n'alla pas sans provoquer des dégâts dans les catacombes, dégâts et envahissement qui attirèrent des réserves et des interdictions dont on paraît avoir tenu peu de compte¹⁷. Et si ce retour de vogue des inhumations dans les catacombes dura peu¹⁸, ces dernières furent toujours fréquentées comme but de pèlerinage : la vénération des fidèles pour les martyrs ne se refroidit plus.

C'est à cette vénération qu'est dû le terme de *martyrium*, signifiant, d'après Du Cange, « *proprie etiam ipsa Martyrum sepulcra, memoriae, confessiones, quibus superaedificantur altaria* »¹⁹, et le premier sens du mot apparaît clairement dans un exemple qu'il tire du *Ceremoniale episcoporum* : « *sub altari majori ... ubi sanctorum corpora requiescunt, qui martyrium sive confessio appellatur* » : le rapprochement des deux termes de *confessio* et de *martyrium* démontre que ce mot, dans le texte cité, a bien la valeur de « tombe sainte disposée sous l'autel », puisque c'était là le sens exclusif de *confessio* en Occident et en particulier à Rome²⁰. Mais, de même que l'on tendit de plus en plus à élever en l'honneur des martyrs des églises au-dessus des tombeaux de ces derniers, sur le sol et non plus au-dessous — on a remarqué que les églises des cimetières chrétiens (Cömeterialkirchen), les premières basiliques, doivent leur forme aux mausolées et aux chapelles souterraines, moitié creusées dans le tuf et moitié construites —, de même le sens de ce mot *martyrium* évolua-t-il lui aussi, et tendit-il de

¹⁵ Leclercq, *op. cit.*, t. I, p. 307.

¹⁶ Cf. Armellini, *op. cit.*, p. 100, et tout particulièrement Leclercq, dans le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, t. I, 1, col. 479—508. Les mentions épigraphiques de la *tumulatio ad sanctos* se trouvent aux col. 491—493.

¹⁷ *Dictionnaire d'archéol. chrét. et de liturgie*, t. I, 1, col. 479 sqq.

¹⁸ Leclercq, *op. cit.*, t. I, p. 309.

¹⁹ Du Cange, *op. cit.*, ed. cit., t. IV, p. 307.

²⁰ *Dictionnaire d'arch. chrét.*, t. III, 2, col. 2503, s. v. *Confessio*.

plus en plus à s'appliquer à un monument en plein air, construit sur la tombe d'un martyr ou, d'une façon plus générale, dans un endroit qui s'imposait à la vénération des fidèles par les souvenirs religieux qui s'y rattachaient.

Et tel est le sens que, presque toujours, a le mot *μαρτύριον* chez les écrivains ecclésiastiques du IV^e siècle. Bien que Du Cange, en effet, dise que « Graeci *μαρτύριον* passim usurpant », il est indiscutable que le terme grec est antérieur au terme latin, que celui-ci a été forgé sur celui-là comme tant d'autres vocables de la langue ecclésiastique — qu'il suffise de citer les mots *ecclesia*, *coemeterium*²¹, *basilica*²², *parrochia*²³, auxquels on pourrait ajouter des dizaines d'autres²⁴ — : sans compter que *μαρτύριον* est beaucoup plus fréquent²⁵ que *martyrium*, il est attesté plus anciennement aussi, puisque ce dernier n'apparaît qu'à la fin du IV^e siècle, alors que *μαρτύριον* est usité dans la première moitié de ce siècle déjà.

C'est certainement le sens de « monument religieux dédié à un martyr » — et contenant sans doute des reliques de martyrs — qu'à le mot *μαρτύριον* dans un passage de la *Vita Constantini* d'Eusèbe de Césarée, où il dit que cet empereur construisit des *μαρτυρία* dans la ville de Constantinople, et qu'il y supprima le culte des idoles: « Τὴν δὲ γ' ἐπώνυμον αὐτοῦ πόλιν

²¹ Sur l'évolution de ce mot, cf. *Dictionnaire d'arch. chrét.*, t. III, 2, col. 1628—1629.

²² Pour l'histoire de ce terme, cf. A. Schiaffini, *Intorno al nome e alla storia delle chiese non parrocchiali nel medio evo (a proposito del toponimo « basilica »)*, Archivio storico italiano, anno LXXXI (1923), Firenze 1925, pp. 25—64.

²³ Cf. A. Schiaffini, *Del tipo « parofia » = parrochia (Dante, Par. XXVIII, 84)*, Studi danteschi, vol. V, pp. 99—131; voir une note complémentaire publiée dans son travail *Intorno al nome ...*, p. 48, note 2.

²⁴ Cf. spécialement J. Jud, *Zur Geschichte der bündner-romanischen Kirchensprache*, Jahresbericht der historisch-antiquarischen Gesellschaft von Graubünden, vol. XLIX, Chur 1920, pp. 1—56.

²⁵ Cf. E. A. Sophocles, *Greek lexicon of the roman and byzantine periods*, New York and Leipzig 1888, p. 735. Du Cange, *Glossarium ad Scriptores mediae et infimae graecitatis*, t. I, Lyon 1688, col. 883, et Joh. Casp. Suiceri, *Thesaurus ecclesiasticus e patribus graecis*, edit. secunda. t. II. Amstelaedami 1728. col. 319.

ἐξόλῳ τιμῇ γεραίρων, εὐκτηρίοις πλείοσιν ἐφραίδρυνε, μαρτυρίοις τε μεγίστοις καὶ περιφανεστάτοις οἴκοις, τοῖς μὲν πρὸ τοῦ ἄστεος, τοῖς δ' ἐν αὐτῷ τυγχάνουσι. δι' ὧν ὁμοῦ καὶ τὰς τῶν μαρτύρων μνήμας ἐτίμα, καὶ τὴν αὐτοῦ πόλιν τῷ τῶν μαρτύρων καθιέρου Θεῷ...²⁶». C'est le même sens que l'on retrouve dans un autre passage du même ouvrage, dans lequel il est question de la construction du « martyrion » des Apôtres à Constantinople: « Ἐπὶ τούτοις τὸ μαρτύριον ἐν τῇ ἐπωνύμῳ πόλει ἐπὶ μνήμῃ τῶν ἀποστόλων οἰκοδομεῖν παρεσκευάζετο...²⁷ ». Et ces exemples, qui datent de l'an 337 environ, sont suivis de beaucoup d'autres: vers le milieu du IV^e siècle, c'est saint Athanase qui parle du « martyrion » de Saint-Pierre de Rome: « Τὴν γὰρ παράβασιν τοῦ Σαοῦλ μιμησάμενος, ἀπελθὼν εἰς τὸ μαρτύριον Πέτρου τοῦ ἀποστόλου...²⁸ »; à la même époque, dans ses *Regulae fusius tractatae*, c'est saint Basile le Grand qui mentionne les foires qui avaient lieu dans des lieux consacrés: « Ἀλλ' οὐδὲ τὰς ἐν τοῖς μαρτυρίοις γινομένας ἀγορασίας οἰκείας ἡμῖν ὁ λόγος δείκνυσιν. Οὐ γὰρ ἄλλον τινὸς ἕνεκεν ἐν τοῖς μαρτυρίοις ἢ ἐν τοῖς περὶ αὐτὰ τόποις φαίνεσθαι ἐπιβάλλει Κριστιανοῖς...²⁹ ». Dans la seconde partie du siècle, c'est saint Grégoire de Nysse qui, dans une lettre, dit que « Ἦδη μοι πεπεισμαι κατορθώσασθαι κατὰ Θεοῦ χάριν τὴν ἐπὶ τῷ μαρτυρίῳ σπονδὴν ³⁰ » et donne de nombreux détails sur la façon dont doivent être construits les « martyria ». Vers la fin du siècle, le

²⁶ Migne, *Patr. gr.*, t. 20, col. 1108 c: Cum vero civitatem nominis sui ad summam gloriam extollere instituisset, plurimis eam oratoriis exornavit, amplissimisque martyriis et splendidissimis aedibus partim in suburbiis, partim in ipsa civitate constructis. Atque hoc modo simul martyrion honoravit memoriam, simul civitatem suam ipsi Martyrum Deo consecravit.

²⁷ Id., *ibid.*, col. 1209 a: Posthaec in memoriam apostolorum martyrion aedificare coepit in urbe sibi cognomine...

²⁸ Id., t. 25, col. 735 d: Saulis quippe praevaricationem imitatus, profectusque ad martyrion Petri apostoli...

²⁹ Id., t. 31, col. 1020 b: Verūmenimvero ne eas quidem nundinationes quae in locis, ubi martyres coluntur, fiunt, nobis convenire ostendit Scriptura. Non enim alius cujusquam rei gratia in martyriis aut locis adjacentibus decet Christianos reperiri...

³⁰ Id., t. 46, col. 1093 c: Jam persuasus sum per Dei gratiam recte cessurum martyrii studium...

mot se retrouve dans le *De trinitate* de Didymus³¹, dans la première homélie aux Antiochiens de saint Jean Chrysostome — avec toutefois un sens restreint dont il sera question tout à l'heure —, dans la *Vie de saint Babylas*, du même auteur, où figure l'expression «τὴν ὁργὴν ἀφεῖναι εἰς τὸ μαρτύριον τοῦ μάρτυρος³²». Et c'est vers la fin du siècle aussi qu'on trouve les premiers exemples du mot sous sa forme latine, mais avec la même valeur qu'en grec: un texte de loi datant de 386 dit que «Humatum corpus, nemo ad alterum locum transferat; nemo Martyrem distrahat, nemo mercetur: Habeant vero in potestate, si quolibet in loco sanctorum est aliquis conditus, pro eius veneratione, quod Martyrium vocandum sit, addant quod voluerint fabricarum»³³. Et quelques années plus tard, dans la *Vita S. Hilarionis eremitae* écrite vers l'an 390, saint Jérôme, parlant de la cellule et de la sépulture inconnue de saint Antoine, dit qu'un vieillard «rogabat ..., ut sibi locum tumuli ejus ostenderent. Qui cum seorsum eum abduxissent, utrum monstraverint necne ignoratur. Causam occultandi juxta praeceptum Antonii fuisse referentes, ne Pergamius, qui in illis locis ditissimus erat, sublato ad villam suam sancti corpore, martyrium fabricatur»³⁴.

Dans le IV^e siècle, le mot a toujours le même sens: c'est Palladius qui, parlant du martyr Philémon et de ses compagnons, dont les corps, jetés à la mer, furent rejetés sur le rivage où on leur éleva une chapelle, ajoute que «...ὃν καὶ ἡμεῖς ἐν τῷ μαρτυρίῳ ἐνθάμενοι ἐθεασάμεθα ἅμα τοῖς σὺν αὐτῷ μαρτυρήσασιν³⁵». C'est saint Gaudence, évêque de Bressanona, qui parle de Césarée «ubi habent iidem beatissimi insigne martyrium»³⁶. Dans

³¹ Id., t. 39, col. 722. Didymi Alexandrini *De trinitate*, lib. II, cap. XVI.

³² Id., t. 50, col. 532: in martyrium martyris iram effundere.

³³ *Codex theodosianus* cum perpetuis commentariis Jacobi Gothofredi ..., editio nova ..., emendata, ... aucta Joan. Dan. Ritter, t. III, Lipsiae 1738, p. 171.

³⁴ Migne, *Patr. lat.*, t. 23, col. 45.

³⁵ Migne, *Patr. gr.*, t. 34, col. 1172 a, *Historia Lausiaca*, cap. LXVI: quem etiam nos in martyrio precati, vidimus cum iis qui cum ipso fuerunt martyrio affecti...

³⁶ Migne, *Patr. lat.*, t. 20, col. 965, sermon XVII. Selon les Prolegomena, vol. cit., col. 793, le texte daterait des environs de l'an 400.

son *Historia ecclesiastica*, Sozomène parle de l'invention des reliques de quarante martyrs: lorsqu'on eut trouvé les restes, dit-il, «ὡς δὲ ταῦτα ἡγγέλθη, συνέδραμον εἰς τὸ μαρτυρίον, ἥ τε βασιλὶς καὶ ὁ ἐπίσκοπος³⁷». Et Socrate, dans son ouvrage appelé également *Historia ecclesiastica*, parle à plusieurs reprises d'Edessa en Mésopotamie, où «ἐν δὲ τῇδε τῇ πόλει Θωμᾶ τοῦ ἀποστόλου μαρτύριον ἐστὶ λαμπρὸν καὶ περιφανές, συνεχεῖς τε ἐν αὐτῷ συνάξεις ἐπιτελοῦνται, διὰ τὴν τοῦ τόπου ἀγιότητα³⁸», et mentionne ailleurs «τῷ μαρτυρίῳ τῷ ἐν τῇ δρυὶ..., ἐνθα διὰ Ἰωάννην γέγονεν ἡ σύνοδος³⁹».

Les actes des conciles, eux aussi, emploient *μαρτύριον* avec la valeur de «chapelle érigée en l'honneur d'un martyr». Au canon 9 du concile de Laodicée, qui eut lieu vers 380, il est dit que «Περὶ τοῦ, μὴ συγχωρεῖν εἰς τὰ κοιμητήρια ἢ εἰς τὰ λεγόμενα μαρτύρια πάντων τῶν αἰρετικῶν ἀπιέναι τοὺς τῆς Ἐκκλησίας, εὐχῆς ἢ θραπείας ἕνεκα, ἀλλὰ τοὺς τοιούτους, ἐὰν ὥσι πιστοὶ, ἀκοινωνήτους γίνεσθαι μέχρι τινός· μετανοοῦντας δὲ καὶ ἐξομολογουμένους ἐσφάλθαι, παραδέχεσθαι». C'est-à-dire, selon le savant traducteur d'Hefele, le P. Leclercq, qu'«il ne faut pas permettre que les membres de l'Eglise se rendent dans les cimetières ou dans ce qu'on appelle les *martyria*, de n'importe quels hérétiques, pour y prier ou y célébrer le service divin... Par cette prohibition de communiquer *in sacris* le concile parle des *martyria* élevés en l'honneur des hérétiques mis à mort pendant une persécution et auxquels leurs coreligionnaires s'empressaient d'ériger une chapelle et d'y célébrer un culte»⁴⁰. Et sous ce nom de *memoriae martyrum* — nous verrons que c'était le terme usité en Afrique pour désigner ce qu'ailleurs on appelait les *martyria*

³⁷ Migne, *Patr. gr.*, t. 67, col. 1601 b (lib. IX, cap. II): Quaecum nuntiata essent, confestim Augusta et episcopus, ad basilicam martyris accurrunt.

³⁸ Id., *ibid.*, col. 504 a (lib. IV, cap. XVIII): In ea urbe illustris ac splendida est basilica Thomae apostoli, in qua propter loci sanctitatem collectae sine intermissione celebrantur.

³⁹ Id., *ibid.*, col. 715 b (lib. VI, cap. XVII): in basilica quae est ad Quercum, in qua propter Joannem synodus fuerat congregata.

⁴⁰ Hefele, *Histoire des Conciles*, trad. Leclercq, t. I, 2e part., Paris 1907, p. 1002.

— c'est des mêmes monuments religieux que s'occupe le concile de Carthage en 401, quand il décide, au canon 83, « ut altaria, quae passim per agros et per vias, tanquam memoriae martyrum constituuntur, in quibus nullum corpus aut reliquiae martyrum conditae probantur, ab Episcopis qui locis eisdem praesunt, si fieri potest, evertantur. Si autem hoc per tumultus non sinitur, plebes tamen admoneantur, ne illa loca frequentent; ut qui recte sapiunt, nulla ibi superstitione devincti teneantur. Et omnino nulla memoria martyrum probabiliter acceptetur, nisi ubi corpus, aut aliquae reliquiae sunt, aut origo alicuius habitationis, vel possessionis, vel passionis fidelissima origine traditur. Nam quae per somnia et per manes quasi revelationes quorumlibet hominum ubicumque constituuntur altaria, omni modo improben-
tur »⁴¹. Cinquante ans plus tard, le concile de Chalcédoine de 451, au canon 6 de sa quinzième session, décrète que « μηδένα ἀπολελυμένως χειροτονεῖσθαι, μήτε πρεσβύτερον, μήτε διάκονον, μήτε ὄλως τινὰ τῶν ἐν τῷ ἐκκλησιαστικῷ τάγματι, εἰ μὴ ἰδικῶς ἐν ἐκκλησίᾳ πόλεως ἢ κώμης, ἢ μαρτυρίῳ, ἢ μοναστηρίῳ ὃ χειροτονούμενος ἐπικηρύττοιτο... », c'est à dire que « nul ne doit être ordonné d'une manière absolue, ni prêtre, ni diacre, ni clerc, s'il ne lui est assigné en particulier une église de ville ou de village, ou un martyrium, ou un couvent »⁴², c'est à dire s'il n'a pas ce qu'on appellera plus tard un *titulus beneficii*; au canon 8 de la même session, il ordonne que « οἱ κληρικοὶ τῶν πτωχείων καὶ μοναστηρίων καὶ μαρτυρίων ὑπο τὴν ἐξουσίαν τῶν ἐν ἐκάστῃ πόλει ἐπισκόπων κατὰ τὴν τῶν ἁγίων Πατέρων παράδοσιν, διαμενέτωσαν », soit que les clercs des maisons des pauvres, des couvents et des martyria doivent⁴³ rester sous la juridiction de l'évêque de la ville où ils se trouvent; par le canon 10 enfin, il remarque que « εἰ μὲν τοι ἤδη τις μετετέθῃ ἐξ ἄλλης εἰς ἄλλην ἐκκλησίαν, μηδὲν τοῖς τῆς προτέρας ἐκκλησίας, ἤτοι τῶν ὑπ' αὐτὴν μαρτυρίων ἢ πτωχείων, ἢ ξενοδοχείων, ἐπικοινωνεῖν πράγμασιν », que si quelqu'un a déjà été transféré d'une église dans

⁴¹ *Codex theodosianus*, ed. cit., t. III, p. 172; cf. Hefele, *op. cit.*, t. II, Paris 1908, p. 129, qui n'en donne qu'une analyse.

⁴² Hefele, *op. cit.*, ed. cit., t. II, 2e part., pp. 787—788.

⁴³ Hefele, *op. cit.*, ed. cit., id., pp. 789—790.

une autre, il ne doit plus s'occuper en rien des affaires de la première église ou des chapelles de martyrs, des hospices et des étrangers qui dépendent de cette première église⁴⁴.

Mais, à côté de ce sens habituel de « chapelle de martyrs », *μαρτύριον*, pris absolument, a une autre valeur encore, chez nombre d'écrivains ecclésiastiques: lorsque saint Jean Chrysostome, dans sa première homélie aux Antiochiens, dit que « ὁ δεῖνα ..., εἰς μαρτύριον ἀπεδήμησε πένησι χρήματα διακομίζων, καὶ ναυαγίῳ περιέπεσε, καὶ πάντα ἀπώλεσεν⁴⁵ », il est évident que c'est d'un martyrium particulier qu'il veut parler, d'un martyrium si connu qu'il n'était même pas nécessaire de lui donner un qualificatif. Et cela se comprend, si l'on sait que ce *μαρτύριον*, c'était ce qu'Eusèbe de Césarée appelait τὸ μαρτύριον τοῦ Σωτῆρος⁴⁶, c'est-à-dire le tombeau de Jésus-Christ, et même l'église érigée sur ce tombeau. Car, comme l'ont remarqué les PP. Vincent et Abel⁴⁷, Eusèbe assimile l'*Anastasis* — soit le sanctuaire consacré à la résurrection du Sauveur, rotonde au centre de laquelle se dresse la « grotte de l'*Anastasis* », où le corps du Christ a été déposé⁴⁸ — « à l'un des monuments construits sur la tombe d'un martyr, à ce qu'on appelle communément *martyrium*. Parfois, sa pensée est moins claire. Que faut-il conclure d'une phrase telle que celle-ci: « Si quelqu'un prête attention aux merveilles accomplies de nos jours au sépulcre et au martyrium de notre Sauveur, il comprendra vraiment que les faits ont répondu aux prédictions »⁴⁹? L'auteur veut-il distinguer ici le sépulcre du martyrium? Prend-il martyrium au sens de monument, ou l'applique-t-il au Golgotha en général? Ces merveilles auxquelles il fait une vague allusion auraient-elles quelque rapport avec l'invention de la croix? Le champ reste ouvert aux hypothèses. Ailleurs, Eusèbe est assez peu

⁴⁴ Hefele, *op. cit.*, ed. cit., id., pp. 797—798.

⁴⁵ Migne, *Patr. gr.*, t. 49, col. 29: Ille ..., ad martyrium peregrinatus, pauperibus pecunias perferens, in naufragium incidit, et amisit omnia.

⁴⁶ Migne, *Patr. gr.*, t. 23, col. 1064 a.

⁴⁷ PP. H. Vincent et F.-M. Abel, *Jérusalem, recherches de topographie, d'archéologie et d'histoire*, t. II, Paris 1914, pp. 189—190.

⁴⁸ PP. H. Vincent et F.-M. Abel, *op. cit.*, t. II, p. 181.

⁴⁹ Migne, *Patr. gr.*, t. 23, col. 1064 a.

explicite pour que l'on soit porté à croire qu'il adapte le terme de Martyrium à l'ensemble des édifices constantiniens élevés au saint Sépulcre et au Golgotha⁵⁰, Athanase et Jérôme tiennent le même langage; il se peut que dans leur pensée et dans celle d'Eusèbe, le Martyrium prime tout le reste⁵¹. Cherchant à ce mot une raison prophétique, comme on aimait à le faire depuis les discours prononcés à la dédicace⁵², saint Cyrille le trouve dans un passage de Sophonie (III, 8): « Attendez-moi, dit le Seigneur, au jour de ma résurrection pour le témoignage, εἰς μαρτύριον. Par là, le prophète aurait prévu que le lieu de la Résurrection serait appelé Martyrium ». Car pour quel motif, à la manière des autres églises, le lieu du Golgotha et cet endroit-ci de l'Anastasis n'est-il pas appelé église, mais Martyrium? Probablement à cause de la prophétie⁵³. « Ainsi, chez Cyrille, le terme de Martyrium s'étendrait à l'église de l'Anastasis sans toutefois lui être exclusivement réservé ».

Mais vers la fin du IV^e siècle, comme le notent les mêmes auteurs, « tout est autrement limpide ». On distingue deux temples, selon Ethérie: « sancta ecclesia, quae est ad Anastase, id est in eo loco, ubi Dominus resurrexit post Passionem », et la « sancta ecclesia quae in Golgotha est, quam Martyrium vocant »⁵⁴, deux églises qui ont été consacrées le même jour. Cette seconde église, Ethérie l'appelle encore « ecclesia major », « parce qu'elle dépasse en dimensions chacun des autres sanctuaires, qui ne sont en réalité que des oratoires destinés à abriter les Lieux saints et leurs adorateurs »⁵⁵: c'est le monument que la lettre de Constantin appelait *Basilique*, βασιλική, et qu'Eusèbe

⁵⁰ *Vita Const.*, IV, 40.

⁵¹ Migne, *Patr. gr.*, t. 26, col. 717 (Athan. *Synod.*): πρὸς τῇ μεγάλῃ πανηγύρει, ἣν ἐπὶ τῇ ἀφιερώσει τοῦ σωτηρίου Μαρτυρίου; S. Jérôme *Chron.*, 279 e Olymp.: Eustathius Constantinopolitanus presbyter agnoscitur cujus industria in Hierosolymis martyrium constructum est...

⁵² *Vita Const.* IV, 45.

⁵³ *Catech.* XIV, 6.

⁵⁴ (Etheriae) Silviae Peregrinato ad loca sancta, in Geyer, *Itinera Hierosolymitana saeculi III—VIII*; Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum, vol. XXXVIII, Vindobonae 1898, p. 100.

⁵⁵ PP. H. Vincent et F.-M. Abel, *op. cit.*, t. II, p. 189.

désignait sous le nom de temple royal, ὁ βασιλείος νεώς. Et la pèlerine juge opportun de donner à ses lectrices la raison de ce nom de martyrium que porte l'église: «Propterea autem Martyrium appellatur, quia in Golgotha est, id est post Crucem, ubi Dominus passus est, et ideo Martyrio»⁵⁶. Ce qui revient à dire qu'elle est considérée à cette époque comme l'église titulaire de la Passion du Sauveur: c'est l'idée de Sozomène aussi, quand il dit que le grand Martyrium est le temple bâti à Jérusalem au lieu du Kranion, «ἐξεργασθέντος τοῦ ἐν Ἱεροσολύμοις νεὸς περὶ τὸν Κρανίου χώρον, ὃ μέγα Μαρτύριον προσαγορεύεται»⁵⁷... Ces deux églises nettement différenciées par Ethérie, peut-être les retrouverait-on, notent les PP. Vincent et Abel «dans le *Panégyrique de Constantin* (IX), où Eusèbe parle de la «maison de prière» dédiée au martyrium du Sauveur, c'est-à-dire au «tombeau rempli d'une mémoire impérissable» et du temple saint dédié au *signe* du Sauveur (la croix)... Il est donc permis de conclure que, dès le début, une répartition générale, d'ailleurs très naturelle, s'est opérée dans les édifices constantiniens, de manière à obtenir d'un côté le sanctuaire de la Résurrection et, de l'autre, le sanctuaire de la Passion. Seulement, suivant le sens donné à *Martyrium*, l'application de ce terme a varié. Prenait-on *Martyrium* dans le sens de tombeau ou chapelle de martyr? On se croyait autorisé à nommer ainsi le tombeau de Jésus et l'église qui le recouvrait, de préférence à toute autre portion de l'édifice. Mais, vers la fin du IV^e siècle, on dut regarder avant tout dans *Martyrium*, la signification de martyr et de passion, car ce titre est désormais attribué à l'église en Golgotha, tandis que la rotonde du Saint-Sépulcre ne conserve plus que le titre d'*Anastasis*. — Ethérie ajoute volontiers à la mention du *Martyrium* la glose: quam fecit Constantinus. A dater du VI^e siècle, ce souvenir du fondateur prend une telle consistance que le titre de *Martyrium* tend à s'éclipser devant des vocables tels que: basilique de Constantin,

⁵⁶ (Etheriae) Silviae *op. cit.*, ed. cit., p. 83.

⁵⁷ Migne, *Patr. gr.*, t. 67, col. 1008; Sozomeni *Historia ecclesiastica*, lib. II, cap. XXVI.

église de Saint-Constantin »⁵⁸. Mais les savants auteurs ajoutent eux-mêmes que ce vocable de *martyrium* ne disparaît pas tout de suite après la restauration de Modeste, et qu'on le relève encore dans les pèlerins du VII^e siècle⁵⁹ : ils citent Arculfe (environs de 670) qui dit que « *huic ecclesiae in loco Calvariae ... in parte cohaeret basilica magno cultu a rege Constantino constructa, quae et Martyrium appellatur* » et que « *inter illam quoque Golgothanem basilicam et Martyrium inest exedra, in qua est calix Domini* »⁶⁰ ; Eucher (dont le témoignage date peut-être du Ve siècle), qui écrit que « *primum de locis sanctis pro conditione platearum devertendum est ad basilicam, quae Martyrium appellatur, a Constantino magno cultu nuper extractam ... Golgotha medius inter Anastasim ac Martyrium locus est dominicae passionis* »⁶¹.

Appliqué à l'église du Golgotha, le mot de *Μαρτύριον*, distrait de son sens primitif de « chapelle située sur la tombe d'un martyr » par une étymologie populaire qui le rapportait à *μαρτύριον* « martyre, passion », n'avait qu'une valeur spéciale qui ne semble pas avoir influé sur les destinées de *μαρτύριον*, *martyrium* « chapelle élevée en l'honneur d'un martyr ». Ce dernier mot — car le mot grec et le mot latin ne font qu'un — paraît avoir assez bien conservé durant plusieurs siècles son sens premier, puisqu'Isidore de Séville le définit encore comme étant « *locus martyrum graeca derivatione, eo quod in memoriam martyris sit constructum, vel quod sepulchra sanctorum ibi sint martyrum* »⁶². Mais cette définition même montre que depuis longtemps sans doute — on sait que le livre des *Origines* où se trouve cette étymologie a été écrit selon toute probabilité entre 622 et 633 — il s'était produit un élargissement de sens,

⁵⁸ PP. H. Vincent et F.-M. Abel, *op. cit.*, t. II, p. 190.

⁵⁹ PP. H. Vincent et F.-M. Abel, *op. cit.*, t. II, p. 226.

⁶⁰ (Arculfe), Adamnani *De locis sanctis*, in Geyer, *Itinera Hierosolymitana saeculi III—VIII*; Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum, vol. XXXVIII, Vindobonae 1898, pp. 233—234 et 234.

⁶¹ Eucherii *De situ Hierusolimitanae urbis ... ad Faustum*, in Geyer, *op. cit.*, vol. cit., p. 126.

⁶² Isidorus Hispaliensis, *Originum seu Etymologiarum*, lib. XV, cap. IV, ed. Jacobus Du Breul, Coloniae Agrippinae MDCXVII, p. 131.

que si l'idée de « martyr » était toujours contenue dans *martyrium*, le martyr n'était plus nécessairement présent dans le *martyrium* par son corps tout entier, mais que le *martyrium* pouvait contenir — et contenait d'habitude, sans doute — une partie minime de ce corps, des reliques beaucoup moins importantes. Il semble même que le sens de *martyrium* se soit étendu plus encore — c'est d'ailleurs ce qu'avait justement noté M. Jullian, et c'est là-dessus qu'il basait au fond son explication des *martrays*, *martroys* —, et que, dès le commencement du Ve siècle, on ait désigné par ce mot des chapelles, de petits oratoires ne possédant pas de reliques. Nous avons vu, en effet, que le concile de Carthage en 401 parle des « altaria, quae passim per agros et per vias, tanquam memoriae martyrum constituuntur, in quibus nullum corpus aut reliquiae martyrum conditae probantur » et qu'il ordonne aux évêques de les supprimer, si possible; et le *Liber Glossarum* de Placidus⁶³ définit *Martyrium* — avec une variante *Marterum*⁶⁴ — comme « modicum oratorium », sans qu'il soit plus question, là aussi, de reliques de quelque genre que ce fût.

Mais ce serait là, je serais du moins tenté de le croire, un emploi populaire — qui d'ailleurs a une très grande importance pour l'histoire de **martyretum* — du mot, vivant à côté de son emploi dans le langage religieux avec la valeur de « chapelle élevée en l'honneur d'un martyr ». D'Eusèbe à Isidore de Séville, bref, le sens de *martyrium* a peu varié, et paraît avoir été continuellement usité. Peut-être même a-t-il été employé au VIIIe siècle encore, et même dans les premières années du siècle suivant, puisque Théodulfe, évêque d'Orléans, aurait écrit ces vers, en 814, en l'honneur de saint Quentin :

Hic bene Quintini requiescunt ossa beati,
Qui studuit domino rite placere suo.
Sanguine qui proprio est mercatus coelica regna,
Atque locum sibimet emit in arce poli,

⁶³ Placidus *Liber Glossarum*, ed. Georgius Goetz, *Corpus Glossariorum latinorum*, vol. V, Lipsiae 1894, p. 419, l. 8.

⁶⁴ Id., *ibid.*, p. 371, l. 55.

Cuius martyrium devota mente frequentat

Plebs vivens, quaerens et peregrinus opem ⁶⁵.

Toutefois, il faut plutôt voir là un archaïsme, de même que Saeuwulf ⁶⁶ dit que le Saint-Sépulcre s'appelle *Martyrium*, dans les premières années du XII^e siècle, alors que le *Martyrium* n'avait jamais été relevé depuis sa démolition en 1009 ⁶⁷. Le fait est que Walafrid Strabon définit *martyrium* ainsi: « Martyria vocabantur ecclesiae, quae in honore aliquorum martyrum fiebant, quorum sepulchris et ecclesiis honor congruus exhibendus in canonibus decernitur; qui et loca, quae sub incertis nominibus et reliquiis vel tantum mortuorum appellatione construuntur, nulle honore colenda constituunt; quod beatus Martinus et Germanus Parisiensis suis leguntur confirmasse exemplis » ⁶⁸. Et l'emploi qu'il fait de l'imparfait: « martyria vocabantur ecclesiae... » laisse supposer que ce mot n'était plus usité de son temps — on sait qu'il mourut en 949 — au moins dans son sens primitif, ce qui est confirmé par le fait que Charlemagne, dans ses capitulaires, emploie toujours l'expression *basilicae martyrum* ⁶⁹, et que dans un texte de 845 on trouve par exemple *sanctuarium martyrum* ⁷⁰.

Le sens du mot *Martyrium* qui, nous venons de le voir, paraît n'avoir plus guère été usité dès l'époque carolingienne, semble avoir évolué de la façon suivante: 1^o tombeau d'un martyr sur lequel a été élevé un autel et une chapelle; 2^o chapelle dédiée à un martyr, et contenant une partie des reliques de ce martyr; 3^o chapelle ou oratoire quelconque.

Mais le passage d'un de ces sens au sens de « cimetière » n'est toujours pas expliqué: c'est cette explication qu'il faut

⁶⁵ *Monumenta Germaniae historica, Poetae latini aevi Carolini*, t. I, pars prior, Berolini 1880, pp. 530—531 (In tertia tabula).

⁶⁶ On sait que ce voyageur, anglo-saxon d'origine, vint en Palestine en 1102—1103.

⁶⁷ PP. H. Vincent et F.-M. Abel, *op. cit.*, t. II, p. 252.

⁶⁸ *Monumenta Germaniae historica, Legum sectio II, Capitularia regum francorum* 2, Hannoverae 1897, p. 480, l. 15 sqq.

⁶⁹ Cf. Du Cange, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, ed. cit., t. IV, p. 307.

⁷⁰ *Monumenta Germaniae historica, id., ibid.*, p. 407, l. 27; *Addimenta ad Capitula in synodo ... apud Meldensem*.

tenter maintenant de donner. Selon M. Jullian, c'est un accident, un cas spécial, explicable toutefois, si un cimetière s'est élevé à côté d'un *martray*, *martroy* antérieur: en tout cas, celui-ci doit son nom, non point au cimetière, mais au *martyrium*, à l'oratoire, à l'«endroit sanctifié par des reliques d'un martyr», comme il s'exprime, reliques vraies ou fausses. Mais il rend compte de *martyrium*, et non de **martyretum*, je l'ai dit déjà; au surplus, toutes les fouilles qui ont été faites sur l'emplacement d'un *marterey* ont démontré l'existence, à cet endroit précis, d'un cimetière — qui pouvait être accompagné d'une chapelle —, mais jamais d'une chapelle seule. Il faut donc raisonnablement admettre comme l'a fait M. Reymond, qu'un *martherey*, *martray*, *martroy*, est bien un ancien cimetière: et, selon toute vraisemblance, un **martyretum* ancien était déjà un cimetière.

Il est évident que les mots *martroys*, *martrays* français, *marterey*, *martallet* franco-provençaux remontent à un **martyretum*, dérivé en *-etum* de *martyrium*. Ce suffixe *-etum* était usité en latin déjà, on le sait, pour indiquer un lieu planté de certains arbres (*salicetum*, *fraxinetum*)⁷¹ et, en Gaule notamment, il a continué à être employé de cette façon, c'est-à-dire avec le sens de «lieu contenant un assemblage d'arbres ou d'objets de même espèce». En un mot, un **martyretum* — dont je ne connais aucun exemple antérieur au Xe siècle: Le Roux et Marteaux⁷², ainsi que M. Reymond⁷³, citent un *Martoredo* aux environs de Mâcon en 926⁷⁴, et un *Martoredum* en 1190, localité du département actuel de la Drôme — est un lieu où se trouvent réunis plusieurs *martyria*. Mais nous avons une autre certitude: c'est que les **martyreta* sont des cimetières. Il s'agit de savoir de quels objets un cimetière est un assemblage, quels sont les objets de même nature qui se trouvent réunis dans un cimetière,

⁷¹ E. Bourciez, *Éléments de linguistique romane*, 2e éd., Paris 1923, p. 60.

⁷² Le Roux et Marteaux, *Sépultures burgondes dans la Haute-Savoie*, Revue savoisiennne, vol. 39 (1898), p. 36, note 1.

⁷³ M. Reymond, *art. cit.*, p. 104.

⁷⁴ Bruel, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, t. I, Paris 1876, p. 260.

en d'autres termes. Une réponse se présente immédiatement: un cimetière est un assemblage de tombes: il s'agira donc de voir si *martyrium* «tombe de martyr» a pu désigner une tombe quelconque. Mais si l'on pense aux cimetières monumentaux, aux cimetières tels qu'ils se présentent d'autre part en Italie aujourd'hui encore, un cimetière peut réunir aussi diverses chapelles, soit qu'on entende parler de chapelles funéraires, soit d'oratoires: il faudra voir en ce cas si un **martyretum* n'est pas un ensemble de chapelles.

Dans le premier cas, nous aurions le passage de «tombeau de martyr», je le répète, à «tombeau» dans un sens plus général. Cette évolution sémantique n'aurait rien d'impossible, et s'expliquerait même aisément: nous avons vu que, à l'époque surtout du pape Damase, les fidèles considéraient comme un immense honneur d'être ensevelis *ad sancta martura*, qu'alors «on se groupe autour des *memoriae martyrum* dont on s'approche le plus près possible, et l'encombrement est tel que les défunts s'empilent par couches, s'alignent, empiètent les uns sur les autres, et les plus favorisés pénètrent dans l'intérieur même des basiliques»⁷⁵. Dès ce moment, le *martyrium*, c'est-à-dire la tombe du saint, était entouré de tombes de personnes quelconques: mais nous avons vu, par l'inscription de Velletri, que ces personnes participaient en quelque sorte aux vertus du martyr, à sa sainteté — idées qui furent combattues plus d'une fois⁷⁶ —, et qu'elles se faisaient en tout cas du martyr un protecteur pour l'au-delà⁷⁷. Et, dans cet ensemble, la tombe la plus importante étant dénommée *martyrium*, il est aisé de comprendre que les autres tombeaux à leur tour auraient pu être désignés par ce mot; et que, par une extension plus grande encore, toute tombe, même de la gent la plus infime, même loin de Rome ou de la tombe d'un martyr, aurait pu s'appeler aussi *martyrium*: d'où **martyretum*.

⁷⁵ *Dictionnaire d'archéol. chrét. et de liturgie*, t. III, 2, col. 1641.

⁷⁶ Cf. en particulier le *Dictionnaire d'archéol. chrét. et de liturgie*, t. III, 2, col. 1643, et le sermon LV de saint Maxime de Turin, Migne, *Patr. lat.*, t. LVII, col. 637.

⁷⁷ Cf. le *Dictionnaire d'archéol. chrét. et de liturgie*, t. I, 1, col. 503—507.

Ce serait là, sans doute, l'explication la plus naturelle; et il n'est pas dit que, jusqu'à un certain point tout au moins, cette extension du sens de *martyrium* ne se soit pas produite. Mais ce n'est là qu'une pure hypothèse, une hypothèse qui se heurte même au fait que, dans tous les textes que nous avons cités, sauf celui du *Ceremoniale episcoporum*, *martyrium* n'a pas la valeur de «tombeau de martyr», mais celle de «monument érigé au-dessus de la tombe d'un martyr», puis de «chapelle dédiée à un martyr», puis enfin, comme dans les actes du Concile de Carthage de 401 — pour *memoria martyrum* — et comme surtout dans le *Liber Glossarum* de Placidus, celui de «petit oratoire, chapelle». Tant qu'il n'y a pas de preuve que *martyrium* a pu signifier «tombe quelconque», il est plus rationnel d'admettre qu'un **martyretum* est un «ensemble de petites chapelles»; et c'est à l'archéologie de démontrer le vrai ou le faux de cette hypothèse, à dire, en d'autres termes, si vraiment les cimetières chrétiens des IV^e, V^e, VI^e et même VII^e siècles ont pu raisonnablement être considérés comme des agglomérations de petites chapelles.

Or, de fait, les cimetières — tout au moins les plus beaux d'entre eux — pouvaient être considérés comme des agglomérations de petites chapelles.

Ce mot de «chapelle», nous l'avons vu, peu s'entendre de deux façons: ou bien il peut signifier «oratoire dédié à un martyr», ou bien «tombeau plus ou moins monumental d'un particulier». Dans le premier cas, rien n'est plus suggestif que de voir quel était l'état des choses en Afrique. Le christianisme africain avait un vocabulaire religieux en partie différent de celui de Rome: *coemeterium*, par exemple, y était remplacé par *area martyrum*⁷⁸; et *martyrium* avait là-bas pour équivalent *memoria martyrum*. Saint Augustin lui-même nous dit que «Victoriana dicitur villa, ab Hippone-Regio minus triginta millibus abest. *Memoria martyrum* ibi est Mediolanensium Protasii et Gervasii»⁷⁹; il parle d'une «*memoriam martyris, quae posita est*

⁷⁸ Cf. C. M. Kaufmann, *Handbuch der christlichen Archäologie*, 2e éd., Paderborn 1913, p. 124.

⁷⁹ Migne, *Patr. lat.*, t. 41, col. 765; Aug. *De Civitate Dei*, 22, 8.

in castello Sinitensi, quod Hipponensi coloniae vicinum est... »⁸⁰ ; et il serait aisé de multiplier les exemples analogues. Et, dans cette Afrique si violemment religieuse, les *memoriae martyrum* étaient nombreuses : dans son important ouvrage sur *Les monuments antiques de l'Algérie*, M. Stéphane Gsell en cite une douzaine au moins, dont nous savons de façon certaine, par des inscriptions trouvées sur les lieux mêmes, qu'elles portaient ce nom de *memoriae*. Qu'il me suffise de mentionner le cas d'Aïoun Berrich (région d'Aïn Beïda), où on a recueilli un coussinet-imposte qui a dû être placé soit sur un pilier, soit sur un chapiteau de colonne, à proximité de l'autel d'une chapelle, et qui porte, en caractères qui paraissent être du VI^e siècle⁸¹, l'inscription suivante : « *Hic memori(a)e sanctoru(m) Pauli, Petri, Donati, Migginis, Baricis* »⁸² ; le cas de Henchir el Bégueur (région de Tebessa), où a été retrouvé une « curieuse table d'autel dont la tranche antérieure offrait une croix monogrammatique, accostée de l' α et de l' ω , et un cartel avec inscription⁸³ : « *Memoria sa(n)cti Montani* »⁸⁴, qui nous apprend que des reliques de ce saint⁸⁵ étaient déposées dans la cavité creusée dans la face supérieure de la pierre, et que l'on peut dater du VI^e siècle également ; le cas de Chabet Médabouah (région de Constantine), où l'on a découvert une pierre avec l'inscription⁸⁶ : « *Memoria sanctoru(m) felic(ite)r* tracée au-dessous d'une excavation : « c'était sans doute le support d'une table d'autel ; la cavité devait contenir des reliques (peut-être des morceaux d'étoffe que le temps aurait fait disparaître) » ; le cas de Henchir Megroun⁸⁷, où a été trouvé un bloc de pierre avec l'inscription⁸⁸ : « *Memoria domni Petri et Pauli* » ; le cas enfin de

⁸⁰ Id., *ibid.*, col. 766.

⁸¹ St. Gsell, *Les monuments antiques de l'Algérie*, t. II, Paris 1901, p. 164 (n° 9).

⁸² *CIL* VIII, 18656.

⁸³ Cf. Héron de Villefosse, *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1880, pp. 270—272, et planche.

⁸⁴ *CIL* VIII, 10665 = 17607.

⁸⁵ Gsell, *op. cit.*, t. II, p. 173 (n° 20).

⁸⁶ *CIL* VIII, 17715 ; Gsell, *op. cit.*, t. II, p. 189 (n° 40).

⁸⁷ Gsell, *op. cit.*, t. II, p. 229.

⁸⁸ *CIL* VIII, 10693.

Renault (département d'Oran): « une pierre découverte près de ce lieu était probablement placée au-dessus de la porte d'une chapelle, dans laquelle on aurait enseveli plusieurs martyrs: « *Memoria beatissimorum martyrum, id est Rogati, Maiarti, Nassei, Maximae, etc.* »⁸⁹. A ces noms on ajouta plus tard ceux des martyrs Benagius et Sextus. L'inscription date de l'année 329 »⁹⁰. Il convient de remarquer en passant — et cela démontre que le terme de *memoria martyrum* a subi une évolution sémantique analogue à celle de *martyrium* — que ces monuments élevés sur des tombes de martyrs sont plutôt l'exception, bien que l'Afrique fût, au dire du saint Augustin « *sanctorum martyrum corporibus plena* »⁹¹, et qu'ils contenaient plus facilement des reliques partielles de saints martyrisés et ensevelis ailleurs⁹²: reliques de saint Pierre et de saint Paul au Djebel Djaffa (Gsell, n° 46), à Kherba (n° 69), à Henchir Megroun (n° 86), à Orléansville (n° 95), probablement aussi à Aïn Ghorab (n° 4); reliques de saint Étienne à Guelma (n° 55), à Hippone, où l'on construisit une chapelle auprès de l'église (n° 66 a), à Mechta el Bir (n° 84); reliques du bois de la Croix à Matifou (n° 79); de la terre du Saint-Sépulcre près d'Hippone (n° 66 i), et d'autres encore.

D'autre part, M. Gsell, divisant, au point de vue de leur destination, les monuments religieux de l'Algérie actuelle en plusieurs catégories, fait une place spéciale aux « édifices bâtis dans des cimetières, ordinairement sur des corps de martyrs » et qui étaient, ou de simples chapelles, ou des basiliques plus ou moins vastes. Le seule liste des chapelles cimetérielles⁹³ est assez longue: à Arbal (Regiae), on en a retrouvé une au milieu d'un cimetière, à l'est de la ville antique⁹⁴; à Cherchel, il y en avait une, à 300 m environ de l'amphithéâtre, dans un cimetière,

⁸⁹ Cf. *Mélanges de l'Ecole de Rome*, vol. XXI (1901), pp. 235—236, et *Ephemeris epigraphica*, vol. V, 1041.

⁹⁰ Gsell, *op. cit.*, t. II, p. 251 (n° 109).

⁹¹ *Lettre* 78, 3.

⁹² Cf. Gsell, *op. cit.*, t. II, p. 118, note 2.

⁹³ On trouvera la liste des basiliques cimetérielles dans Gsell, *op. cit.*, t. II, p. 119, note 3.

⁹⁴ Gsell, *op. cit.*, t. II, p. 170.

et elle était elle-même remplie de sépultures⁹⁵; à Lambèse, à 1500 m. à l'est du camp, une chapelle contenait une double sépulture qui était probablement celle de deux martyrs⁹⁶; à Rouffach (Castellum Elephantum, à l'ouest de Constantine), dans un cimetière, se trouvent les vestiges d'une petite construction à laquelle appartenait peut-être une inscription recueillie à une soixantaine de mètres de là, et qui indiquait qu'au lieu où elle avait été placée on déposa le sang de plusieurs martyrs suppliciés à Milève en 304 ou 305, et qu'on ensevelit auprès un chrétien du nom d'Innocens⁹⁷; à Tigzirt, dans une chapelle située dans la nécropole orientale, on a constaté l'existence de plusieurs tombes⁹⁸; à Tipasa, dans le cimetière occidental, on a retrouvé la chapelle funéraire de l'évêque Alexandre, qui semble dater des alentours de l'an 400⁹⁹; à Tipasa encore, dans le cimetière oriental cette fois, il y avait une petite chapelle funéraire¹⁰⁰.

Et tout porte à admettre, ainsi que l'a fait du reste M. Gsell¹⁰¹, que ces chapelles cimitérielles étaient désignées en Afrique sous le nom de *memoriae martyrum*. Nous en avons d'ailleurs des preuves directes: à Henchir Guessès¹⁰², on a retrouvé des restes d'une chapelle située « autant qu'il semble, dans un petit cimetière ... », et un coussinet pouvant provenir de ce sanctuaire porte l'inscription¹⁰³: « *Signu(m) cristianum et nomina marturu(m)* », d'où M. Gsell conclut que « la chapelle aurait donc été une *memoria* de martyrs ». Mais il y a un autre cas beaucoup plus sûr: à Castellum Tingitanum (Orléansville),

⁹⁵ Gsell, *op. cit.*, t. II, p. 191.

⁹⁶ Gsell, *op. cit.*, t. II, p. 219.

⁹⁷ Gsell, *op. cit.*, t. II, p. 251; pour l'inscription, cf. *CIL* VIII, 6700 = 19353.

⁹⁸ Gsell, *op. cit.*, t. II, p. 306.

⁹⁹ Gsell, *op. cit.*, t. II, pp. 333—337.

¹⁰⁰ Gsell, *op. cit.*, t. II, p. 337. Cf. Gsell, *Mélanges de l'Ecole de Rome*, vol. XIV (1894), p. 402, fig. 49.

¹⁰¹ Gsell, *op. cit.*, t. II, p. 119.

¹⁰² Gsell, *op. cit.*, t. II, p. 205.

¹⁰³ *CIL* VIII, 2334. Cf. *Mélanges de l'Ecole de Rome*, vol. cit., p. 53, n. 1.

on a signalé¹⁰⁴, au milieu d'un cimetière chrétien, les restes de deux espèces de chapelles ou oratoires aujourd'hui détruits, ainsi que, sur la rive gauche du Chélif, des débris d'inscriptions sur marbre et sur brique¹⁰⁵ « qui prouvent qu'il y avait en ce lieu une *memoria apostolorum (Pet)ri et Pauli*, c'est-à-dire une chapelle contenant des reliques de saint Pierre et de saint Paul, auprès desquelles des martyrs et d'autres chrétiens étaient ensevelis »¹⁰⁶.

Il est donc archéologiquement certain qu'en Afrique du nord de nombreux cimetières, sinon tous, avaient une chapelle appelée *memoria martyrum*. Le cas de Castellum Tingitanum montre même qu'il pouvait y avoir plusieurs de ces édifices dans un seul cimetière, puisqu'on y a retrouvé les restes de deux chapelles, et qu'un peu plus loin ont été recueillis des débris d'inscriptions démontrant l'existence d'une *memoria* qui formait probablement un troisième édifice. Mais ce n'est pas qu'en Afrique qu'il y ait eu des *martyria* dans les cimetières: saint Chrysostome, dans son *Homélie de coemeterio et de cruce* explique pourquoi les cimetières sont situés en dehors des villes, puis dit: « Τίνος δὲ ἕνεκεν ἐν τῷ μαρτυρίῳ τούτῳ, καὶ οὐχὶ ἐν ἑτέρῳ; Καὶ γὰρ τῇ τοῦ Θεοῦ χάριτι ἐξ ἑκάστης πλευρᾶς ἡ πόλις ἡμῶν τοῖς λειψάνοις τῶν ἁγίων τευχίζεται. Τίνος οὖν ἕνεκεν ἐνταῦθα, καὶ οὐκ ἐν ἄλλῳ μαρτυρίῳ συνάγεσθαι ἡμᾶς ἐκέλευσαν οἱ πατέρες; Ὅτι ἐνταῦθα τῶν νεκρῶν κεῖται πληθὺς¹⁰⁷ ». Et, dans ce passage, l'idée de « chapelle de martyr » est si étroitement unie à celle de « cimetière » — de même que le cimetière dont parle saint Jean Chrysostome ne faisait qu'un avec la chapelle qui s'y trouvait — qu'il semble presque que *μαρτύριον* y ait la

¹⁰⁴ *Moniteur algérien*, n° du 14 octobre 1843; Dupach, *Essai sur l'Algérie chrétienne*, p. 273 (note de M. Gsell).

¹⁰⁵ *CIL* VIII, 9714—9724.

¹⁰⁶ Gsell, *op. cit.*, t. II, p. 241.

¹⁰⁷ Migne, *Patr. gr.*, t. 49, col. 393: Exeamus igitur ad eum (Jesum) extra castra, improperium ejus portantes. Dixit, jussit Paulus; optemperavimus, exivimus. Extra igitur haec de causa congregamur. At cujus gratia in hoc martyrio, non in alio? Etenim divino munere quocumque ex latere urbs nostra sanctorum reliquiis circummunitur. Cujus igitur gratia hic, non in alio martyrio nos convenire voluerunt majores nostri? Quia hic mortuorum multitudo sita est.

valeur de « cimetièrè ». En Gaule même, les cimetièrès avaient des chapelles: c'est ce qui ressort d'un passage de la *Vita Remigii* écrite par Hincmar, évêque de Reims, dans lequel il parle d'une certaine « ecclesiolam, in qua eique circumjacentibus atriis ex antiquo erat coemeterium Rhemensis Ecclesia »¹⁰⁸. Enfin, pour ce qui concerne la Suisse romande, on a déjà remarqué que « dans la Bourgogne transjurane (Suisse), les sépultures barbares s'étendent presque constamment au-dessous et autour de chapelles détruites en totalité ou en partie »¹⁰⁹; il est vrai que Barrière-Flavy ajoute immédiatement « que souvent des tombes se sont rencontrées engagées dans des fondations et il est à croire que les édifices religieux furent construits après coup, au milieu de ces champs de repos »: mais ce fait même ne fait que montrer avec quelle force la coutume d'adjoindre une chapelle à un cimetière s'implanta en Bourgogne transjurane, puisque l'on ne craignit pas pour s'y conformer, de bouleverser les tombes.

En un mot, un peu partout, entre la fin du IV^e siècle et le VII^e — pour donner deux dates approximatives — on peut constater l'existence de cimetièrès ayant une chapelle, un *martyrium*. Parfois même, il y en avait plusieurs: et Dom Leclercq, à propos des cimetièrès africains, note que « comme, sauf des cas exceptionnels, les martyrs recevaient d'abord la sépulture dans le cimetière commun ou dans l'un des cimetièrès de la communauté, le culte qu'on leur adressait provoquait la construction de chapelles, de cellae en nombre variable dans un même enclos... Ces basiliques et chapelles cimitériales ne différaient pas, au point de vue architectural, des édifices religieux situés à l'intérieur des villes »¹¹⁰. C'est dire, en un mot, que les plus importants des cimetièrès tout au moins, dans les grandes villes, pouvaient avoir plusieurs *martyria*, construits sur le même modèle que les oratoires, les *martyria*, que l'on retrouvait un peu partout¹¹¹, et qui n'étaient point des chapelles cimitériales.

¹⁰⁸ Migne, *Patr. lat.*, t. 125, col. 1173.

¹⁰⁹ C. Barrière-Flavy, compte-rendu de Besson, *L'art barbare* ..., Revue Charlemagne, vol. I (1911), p. 35.

¹¹⁰ *Dictionnaire d'arch. chrét. et de liturgie*, vol. III, 2, col. 1655.

¹¹¹ Cf. *op. cit.*, vol. III, 1, col. 415.

Mais un cimetière pouvait contenir d'autres « chapelles » encore, soit des tombeaux plus ou moins monumentaux. Il n'est pas impossible qu'à Rome ou ailleurs des chrétiens riches aient eu des tombeaux analogues aux tombeaux païens, qui affectaient souvent la forme d'édicules ou de petits temples, et qui se rapprochent étrangement des chapelles élevées sur la tombe des confesseurs de la foi, les *martyria*¹¹²; ce qui est certain, c'est qu'en Gaule « des chrétiens tenant un rang considérable obligés de solliciter humblement une place auprès des saints ... pour s'épargner ce que de tout temps les hommes ont eu peine à accepter, c'est-à-dire la dépendance, ... préféraient se construire un oratoire où ils seraient sûrs de reposer parmi les reliques des saints qu'ils y auraient fait transporter »¹¹³; ce qu'il y a de certain aussi, c'est que quelques cimetières, comme celui des Aliscamps près d'Arles et de Julia Concordia présentaient un caractère monumental, avec un grand nombre de sarcophages déposés par groupes et ombragés par des arbres: il est vrai que Dom Leclercq remarque que Rome ne paraît pas avoir possédé de ces cimetières à l'aspect imposant, mais il semble admettre qu'ailleurs en tout cas, on pouvait trouver, d'assez bonne heure, des cimetières chrétiens avec « un enchevêtrement de cellae, d'oratoires, de martyria, de monuments et de sépultures au type varié offrant un ensemble que, sans trop hasarder, on peut imaginer peu différent de la bigarrure monotone de nos grands cimetières modernes »¹¹⁴: nous en avons un exemple un peu réduit, dans le cimetière de Monastérine en Dalmatie, resté en usage jusqu'à la ruine de la ville en 639, dont l'enclos funéraire, de forme elliptique, était composé d'une série de chapelles ou mausolées élevés entre le II^e et le IV^e siècle, mausolées qui sont « de véritables cellae memoriae, édifices aux lignes très simples destinés à recouvrir des sarcophages »¹¹⁵.

Dans les cimetières importants, en un mot, les mausolées,

¹¹² *Op. cit.*, vol. III, 1, col. 408.

¹¹³ *Dictionnaire d'arch. chrét. et de liturgie*, t. I, 1, col. 502, et Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule* (n^o 492).

¹¹⁴ *Dictionnaire d'arch. chrét. et de liturgie*, t. III, 2, col. 1647.

¹¹⁵ *Op. cit.*, t. III, 3, col. 1652—1653.

les sépultures monumentales s'unissaient aux *cellae*, aux *martyria* pour former le caractère d'ensemble de ces champs de repos : et il est facilement compréhensible que toutes ces chapelles — dans les deux sens du mot — aient été désignées sous le nom de *martyria*, qui était le nom des monuments auxquels allait tout d'abord la vénération des fidèles, et par conséquent que l'ensemble de ces chapelles et des ces mausolées ait pris le nom de **martyretum*. M. Reymond, à vrai dire, écrit que « le marterey pourrait être la chapelle du cimetière. Mais ce serait alors le *martyrium*, et non pas le *martoretum*. Le suffixe locatif *etum* se rapporte à une collectivité, la chapelle est une. Puis, où nous trouvons une chapelle mortuaire, elle est, comme tous les sanctuaires, dédiée à un saint — c'est la chapelle Saint-Michel le plus souvent — et l'on n'a aucun texte qui qualifie de marterey le temple lui-même. Enfin, si le marterey est, à cause de son caractère chrétien, dominé par une croix, ce n'est que rarement, dans les localités importantes, qu'il s'y trouve une chapelle »¹¹⁶. Mais nous avons vu qu'un cimetière pouvait contenir plusieurs *martyria*; nous avons vu que sous ce terme on a pu comprendre également les mausolées, de sorte que le suffixe *-etum* s'explique de façon très simple; d'autre part, on ne peut juger de l'état des cimetières vaudois aux Ve, VIe, VIIe siècles, d'après le peu qu'on en connaît au moyen-âge; enfin, même si à l'époque des invasions les cimetières de nos contrées n'avaient pas eu un seul *martyretum* — mais nous avons vu que Barrière-Flavy constate des traces de chapelles dans presque toutes les places d'inhumation de la Bourgogne transjurane — ni un seul mausolée, il existe un moyen encore pour rendre compte de la désignation de ces cimetières par le terme *martyretum*: l'analogie. De même en effet qu'une petite auberge peut prendre le nom d'hôtel, ou que souvent les palaces ne sont que des hôtels de second ordre, de même le mot **martyretum* a-t-il pu désigner tout d'abord les cimetières monumentaux avec leur ensemble de *martyria*, de *cellae* et de tombeaux imposants, puis les cimetières de moindre importance, qui n'avaient peut-être qu'un seul *martyrium*, puis même ceux qui peut-être n'en avaient

¹¹⁶ M. Reymond, *art. cit.*, p. 108.

pas du tout. Cette dénomination par analogie, qui est partie des grandes villes pour s'étendre en tache d'huile jusque dans les plus humbles paroisses, a été peut-être aidée par le terme de *martyrium* désignant d'abord, à Jérusalem, le tombeau du Christ, puis le lieu de la Passion: il est possible qu'on ait rapproché cette idée de Passion avec celles d'agonie et de mort, et de cimetière par conséquent: mais il est inutile de dire que c'est là une hypothèse dont il n'y a nullement besoin pour expliquer l'origine de **martyretum*.

Il est une autre idée encore que l'on ne peut négliger, et qui est l'explication du mot *marterey* à laquelle paraît s'attacher plus particulièrement M. Reymond, quand il dit que « le marterey est la terre où reposent les élus, c'est-à-dire les morts qui ont reçu la bénédiction de l'Eglise »¹¹⁷: on sait que *martyr* a eu très rapidement la valeur de « saint »¹¹⁸: et il est possible que, dans certains cas particuliers on ait fait un rapprochement entre les saints et tous les morts¹¹⁹, du moins tous les élus, de même que l'Eglise — il est vrai que ce rapprochement est bien postérieur — a rapproché la fête de tous les saints — qui dans une partie de la France s'appelle encore *marterou(n)* (Languedoc), *martro* (Béarn), *marteror*, *martror* en ancien provençal soit (*festa*) *martyrorum*¹²⁰ — de la commémoration des trépassés: le **martyretum*, au moment où le mot *martyrium* n'a plus été compris, a pu être saisi par quelques-uns comme étant le « lieu où sont réunis les corps de ceux qui sont au ciel ». Mais, là encore, il ne faut voir qu'une étymologie populaire: la véritable origine de **martyretum* est certainement ailleurs.

¹¹⁷ M. Reymond, *art. cit.*, p. 109.

¹¹⁸ Cf. M. Armellini, *Lezioni di archeologia christiana*, Roma 1898, pp. 381—382, qui donne divers exemples de cette confusion.

¹¹⁹ Un rapprochement semblable a été fait ailleurs: M. Jud, *Zur Geschichte der bündner-romanischen Kirchensprache*, Jahresbericht der hist.-ant. Gesellschaft von Graubünden, vol. XLIX (1919), pp. 20—21, note justement qu'en dialecte des Grisons *coemiteriu* donne obwald. *senteri*, haut-eng. *sunteri*, alors qu'on devrait aboutir à une forme *tschanteri*: et il explique heureusement cette anomalie par l'influence de *sanctus* sur la première syllabe.

¹²⁰ Cf. Jud, *art. cit.*, p. 43.

Il importe enfin de noter que l'aire de **martyretum* est assez restreinte: alors qu'en Italie l'idée de « cimetière » à toujours été rendue par *coemeterium*, de même que dans la péninsule ibérique — dont les formes esp. *cementerio*, anc. esp. *ciminterio*, alemtej. *cementer*, anc. majorquin *sementeri* postulent une forme nasalisée *coementerium*¹²¹ — il n'y a que la Gaule qui ait **martyretum*: M. Jullian en cite quelques exemples pour le nord de la France, la région parisienne en particulier; M. Reymond signale la place du *Martray* à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) et le fort du *Martray* dans l'arrondissement de Ré (Charente-Inf.)¹²²; Godefroy cite des places du *Martroy* à Orléans, à Pontoise, à Pithiviers; il existe dans le sud également: qu'il suffise de citer un *Martouret*, nom d'un quartier près de Die (Drôme), et d'un lieu-dit près de Chorges (Hautes-Alpes)¹²³; on le retrouve assez fréquemment en Savoie¹²⁴ et, une fois au moins, dans la vallée d'Aoste, où une fraction de la commune de Donnaz s'appelle *Martorey*¹²⁵. M. Reymond en a signalé une cinquantaine de cas dans le canton de Vaud; et nous verrons qu'il en existe une dizaine dans le canton de Fribourg.

Est-il possible maintenant de savoir à quelle époque a peu près a été employée cette dénomination de **martyretum* chez nous?

Tentons tout d'abord de fixer le *terminus ad quem*. Dans son étude, M. Reymond croit qu'on avait encore le sens de ce qu'était le *martrey* au XIV^e siècle, se basant sur le fait qu'en

¹²¹ Le *Thesaurus linguae latinae*, t. III, col. 1411, cite des formes *caementaria*, *coementerium* donnés par des glossateurs, formes qui ont été déjà justement rapprochées par Probst et Meyer-Lübke des formes ibériques actuelles.

¹²² M. Reymond, *art. cit.*, p. 102.

¹²³ Mistral, *Dictionnaire provençal-français*, t. II, p. 287. Sur l'aire occupée par ce mot, cf. J. Soyer, *Etude sur l'origine des toponymes « martroy » et « martres »*, *Revue des études anciennes*, t. XXVII (1925), pp. 224—225, qui le signale dans trente-quatre départements français au moins.

¹²⁴ Cf. *Revue savoisiennne*, vol. 14 (1873), p. 76, vol. 24 (1883), p. 79, vol. 41 (1900), p. 237, et particulièrement vol. 39 (1898), p. 36, note 1.

¹²⁵ Amati, *Dizionario corografico dell'Italia*, vol. IV, p. 951.

1358 « le donzel Mermet, major de Saint-Prex, déclare tenir du chapitre une terre *en Martere*, juxta lo Marterer. Le redoublement de l'expression prouve que Marmet ne songeait pas seulement à un nom de terre, mais que le marterey lui-même vivait à ses yeux »¹²⁶. Il ajoute d'ailleurs que c'est là un souvenir. Mais en est-ce même un? Sans compter qu'à ce moment là, dans nos régions, *coemeterium* était employé — je le montrerai tout à l'heure — en tout cas depuis plusieurs siècles, ne peut-on pas supposer qu'on avait conservé le souvenir qu'au lieu dit *en Martere*, il y avait un pré, ou plusieurs, qui étaient plus rapprochés d'un point central appelé plus particulièrement *le Marterer*, sans que pour cela on ait su à Saint-Prex en 1358 que *marterer* avait pu signifier « cimetière »? Au surplus, ne pourrait-on pas expliquer ce redoublement de l'expression par une distraction du scribe, ce dernier s'en étant aperçu immédiatement et l'ayant immédiatement corrigée, auquel cas la terre du donzel Mermet aurait été située *juxta lo Marterer*, sans qu'on puisse savoir si on connaissait le sens de ce mot ou non? D'ailleurs, le fait importe peu: si au XIV^e siècle on devinait peut-être encore le sens de *marterey*, il est bien certain que le mot même n'était plus employé.

Il n'était plus employé non plus au commencement du XIII^e siècle. M. Reymond cite encore un document de 1225 concernant Vevey, et pense que le rédacteur de cet acte sait très probablement ce qu'est le mot *marterey*, bien qu'il emploie le mot « cimetière » dans l'énoncé des clauses. Mais, une fois encore, je doute que le sens originel de *marterey* ait été connu à Vevey en 1225. L'acte en question, en effet, dit que « Thomas filius Amedei Balduini dedit et guerpivit in manu Melioris quidquid juris vel calumpnie habebat in cellario quod erat juxta ecclesiam quamvis cimisterium non possit hereditario possideri... Actum apud Viviacum in vico inter ecclesiam et Marterai Anno incar. do. MCCXXV. III Kal. Marcii »¹²⁷. Cette mention « in vico inter ecclesiam et Marterai » ne veut nullement dire ce mot avait

¹²⁶ M. Reymond, *art. cit.*, p. 114.

¹²⁷ *Cartulaire de N.-D. de Lausanne*, Mémoires et Documents pp. la Société de la Suisse romande, t. VI, p. 359.

encore presque la valeur d'un nom commun, qu'on pouvait encore en deviner la signification: il existait à Vevey, ainsi que le note M. Reymond lui-même¹²⁸, un lieu dit *Marteray* mentionné entre autres par deux fois dans le *Cartulaire de Notre-Dame de Lausanne*, en 1238, où un texte donne l'indication « apud viveis in torculari de Marterej »¹²⁹ et en 1238, où il est question d'un Michael del Marterei ... isti sunt de Viveis »¹³⁰; et ce lieu-dit se trouvait précisément aux abords de l'église¹³¹. En un mot, dans ce texte de 1225 comme dans d'autres de la même époque conservés dans le même cartulaire et relatifs à Lausanne, *Mar-terai* était déjà figé, n'existait plus que dans le vocabulaire toponomastique, et avait complètement disparu du lexique courant. Dans tous les documents que nous possédons pour les XIe, XIIe et XIIIe siècles concernant la Suisse romande, en effet, on ne trouve nulle part un passage d'où l'on puisse inférer que *mar-terey* était encore compris comme « cimetière »¹³²: partout *Marterey* y figure comme nom de lieu, ayant lui-même donné naissance à des surnoms d'origine portés par exemple par *Jordanus de Marterei*¹³³, *Petrus filius Bertoldi de Marterey*, qui possédait justement un « casale ... situm loco qui dicitur *Marterey*, extra muros Lausanne »¹³⁴. Partout, au contraire, dans le *Cartulaire de N.-D. de Lausanne*, quand il s'agit d'exprimer l'idée de « cimetière », on retrouve le mot *cimiterium*, *cimisterium*: il y est question, pour en signaler quelques cas, du « *cimisterio* » de

¹²⁸ M. Reymond, *art. cit.*, p. 112.

¹²⁹ *Cartulaire de N.-D. de Lausanne*, p. 377.

¹³⁰ *Cartulaire de N.-D. de Lausanne*, p. 378.

¹³¹ Cf. A. de Montet, *Extraits de documents relatifs à l'histoire de Vevey depuis son origine jusqu'à l'an 1565*, Turin 1884, p. 64, et *Les vieux édifices de Vevey*, Lausanne 1902, p. 34, et surtout M. Reymond, *art. cit.*, pp. 106, 112—113 et 121.

¹³² Ce mot de *Marterey*, employé comme terme toponymique ou anthroponymique toujours, figure aux pages 142 (s. d.), 311 (1278), 369 (commencement du XIIIe siècle), 377 (1236), 378 (1238), 445 (avant 1216), 448 (1217), 585 (1232), 587 (1233), 630 (1237), 638 (1238), 641 (1238) du *Cartulaire de N.-D. de Lausanne*.

¹³³ *Cartulaire de N.-D. de Lausanne*, p. 142.

¹³⁴ *Cartulaire de N.-D. de Lausanne*, p. 311.

Joulens en 1231¹³⁵, de « duo casalia prope *cimiterium* » à Sassel vers 1218¹³⁶, d'un « murus situs inter domum et *cimiterium* » à Lausanne en 1221¹³⁷ et, dit-on en 1229¹³⁸, « si capitulum vellet ibi facere *cimisterium*... ». De même, pour le pays de Fribourg, on trouve mentionné en 1294 une « sepulturam ... in *cimiterio* monasterii »¹³⁹ d'Hauterive; à Riaz vers 1237 habitait *Rodolfus de Cimiterio*¹⁴⁰; en 1225 il est question du « *cimiterio* sancti Petri de Vilar lun Torrol »¹⁴¹, soit Villars-sur-Glâne. En 1153 déjà, un texte parle d'une « sepultura ... in *cimiterio* Alte ripe »¹⁴²; plus anciennement encore, en 1117 selon Mgr. Gumy, il est fait mention de la sépulture du chevalier Hugo d'Illens « in *cemiterio* Alteripe »¹⁴³. Enfin — c'est le texte le plus ancien que je connaisse pour nos régions — un document qui date de 1074 signale une donation du comte Bucco, qui commit un sacrilège « in *cimiterio* Rode et in ecclesia edificata in honore Salvatoris », soit à Riaz près de Bulle¹⁴⁴.

Mais si *cimiterium* se trouve déjà dans ce texte de 1074, et s'il n'y a aucune raison de lui dénier la qualité d'être alors le seul mot usité pour représenter l'idée de « cimetière », il n'en est pas moins un nouveau venu, un néologisme introduit

¹³⁵ *Cartulaire de N.-D. de Lausanne*, p. 300.

¹³⁶ *Cartulaire de N.-D. de Lausanne*, p. 323.

¹³⁷ *Cartulaire de N.-D. de Lausanne*, p. 481.

¹³⁸ *Cartulaire de N.-D. de Lausanne*, p. 558.

¹³⁹ Gumy, *Regeste de l'abbaye d'Hauterive*, Fribourg 1923, n° 852, p. 311. Ce regeste contenant de très nombreuses erreurs de transcription et de lecture, toutes les mentions qui en sont tirées ont été vérifiées sur les originaux. Cet original se trouve aux A(rchives de l')E(tat de) F(ribourg), Hauterive 1er supplément, n° 52.

¹⁴⁰ *Cartulaire de N.-D. de Lausanne*, p. 217.

¹⁴¹ Gumy, *op. cit.*, n° 366, p. 134; AEF, Hauterive n° B, 1.

¹⁴² Gumy, *op. cit.*, n° 57, p. 22; cf. J. Gremaud, *Livre des anciennes donations faites à l'abbaye de Hauterive*, Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg, t. VI, n° 122, p. 48.

¹⁴³ Gremaud, *op. cit.*, p. 19. Ce texte ne se retrouve pas dans l'original.

¹⁴⁴ *Cartulaire de N.-D. de Lausanne*, p. 209; cf. M. de Diesbach, *Regeste fribourgeois*, Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg, t. X, p. 7.

dans nos régions, quelque temps avant l'an mil, probablement un ou deux siècles avant, par l'influence sans doute du langage ecclésiastique romain: **martyretum*, lui, au contraire, était un gallicisme, je dirais volontiers un « gallicanisme » qui a dû faire place au terme usité en Italie, terme qui s'est implanté presque partout. Il est possible néanmoins qu'entre **martyretum* et *coemeterium* nos régions aient eu, pour l'idée « cimetière », un autre mot, **tumbetum*, dont je ne connais aucun exemple en ancien français, et qui serait peut-être un mot typique pour ce qui fait aujourd'hui la Suisse romande; dans le *Cartulaire de Notre-Dame de Lausanne*, où on le rencontre trois fois, il figure une fois comme nom de lieu-dit — « in vinea sua de *Tumbai* » en 1218¹⁴⁵ —; mais, dans deux autres passages, il semblerait presque que nous sommes en présence d'un nom commun, ou d'un nom de lieu-dit dont le sens était clair encore: en 1233, à Echichens ou Tolochenaz, il est question de « totum vinum de Eschichens usque ou rual qui est propinquior ou *tombei* »¹⁴⁶ et, en 1238, il est fait mention d'une « vineam subtus lo *tonboie* »¹⁴⁷. M. Reymond, qui signale en passant une quarantaine de *Tombex*, *Tombel* ou *Tombey* dans le canton de Vaud¹⁴⁸, y voit un équivalent de *marterey*; et du moment qu'il ajoute qu'« il n'y a pas de Tombey où il y a un marterey » il paraît voir dans ces deux mots deux synonymes usités exactement à la même époque¹⁴⁹: mais, sans compter qu'il est bizarre de voir ces deux termes employés ensemble, sans qu'il soit possible de donner à l'un et à l'autre une aire de répartition compacte — auquel cas la simultanéité n'aurait rien d'impossible —, je tâcherai de montrer comment l'on peut expliquer autrement le fait qu'en général on ne trouve pas de *Tombex* là où il y a un *Marterey*, en supposant que les **tumbeta* se trouvent dans des paroisses moins anciennes que celles où existent des **martyreta*.

Si le *terminus ad quem* de l'emploi de **martyretum* dans

¹⁴⁵ *Cartulaire de N.-D. de Lausanne*, p. 292.

¹⁴⁶ *Cartulaire de N.-D. de Lausanne*, p. 592.

¹⁴⁷ *Cartulaire de N.-D. de Lausanne*, p. 662.

¹⁴⁸ M. Reymond, *art. cit.*, p. 111, note 4.

¹⁴⁹ M. Reymond, *art. cit.*, p. 112.

le sens de « cimetière » peut être fixé de façon relative, si l'on peut dire en tout cas qu'après l'an mil — et, sans doute, un ou même deux siècles avant — ce mot n'était plus employé, il est beaucoup plus difficile d'en fixer le *terminus a quo*. Il est évident que **martyretum* a dû se former à une époque où *martyrium* était encore employé, soit avec le sens de « tombeau », soit plus probablement avec celui de « petite chapelle, oratoire ». Or la définition du mot donné par Isidore de Séville montre qu'il vivait encore au commencement du VII^e siècle ; mais d'autre part, il semble bien avoir disparu à l'époque de Charlemagne : nous avons vu en tout cas que pour Walafrid Strabon, le terme de *martyrium* appliqué aux chapelles élevées en l'honneur des martyrs paraît vieilli. Reste bien la seconde partie de sa définition (« *Martyria vocabantur ecclesiae ...; qui et loca quae sub incertis nominibus et reliquiis vel tantum mortuorum appellatione construuntur, nullo honore colenda constituunt ...* »), qui est d'une interprétation difficile. Veut-il vraiment dire que les lieux établis en l'honneur de reliques et de saints douteux, « vel tantum mortuorum appellatione » — phrase dont M. Reymond a justement reconnu le peu de clarté¹⁵⁰ — s'appelaient de son temps encore — puisque cette fois il emploie, non plus l'imparfait comme au commencement, mais le présent « *construuntur* — *martyria?* » Ce n'est pas impossible ; mais il n'est pas impossible non plus qu'il y ait un lien de pensée, d'idée plus qu'autre chose entre les deux parties de la définition, que, plus précisément, la signification ancienne de *martyrium* l'amène à parler de ces chapelles, qui existaient de son temps, où l'on honorait des saints douteux et des reliques douteuses, de sorte que le « qui et loca » qui joint les deux membres devrait s'entendre, non pas comme : « on appelle *martyria* aussi les lieux ... », mais : « quant aux lieux ... ». Un fait est certain — il est vrai que c'est une preuve négative — : c'est que nulle part ailleurs il n'est question de *martyria* à cette époque et que, pour exprimer l'idée de « cimetière », Walafrid Strabon se sert de *cimiterium*¹⁵¹.

¹⁵⁰ M. Reymond, *art. cit.*, pp. 109—110.

¹⁵¹ *Monumenta Germaniae historica, Legum sectio II, Capitularia*

Sans doute **martyretum* a pu vivre à un moment où *martyrium* avait déjà disparu: mais, je le répète, il a dû naître en tout cas alors que ce dernier mot vivait encore, soit antérieurement à l'an 800. Il a pu être usité, en prenant les limites les plus larges, entre le Ve siècle et l'an mil, moment où nous avons des preuves certaines de l'existence de *coemeterium* chez nous. Vraisemblablement, il faut reculer l'une de ces dates, et surtout avancer la seconde: **martyretum* étant, nous l'avons vu, un gallicisme, il est probable qu'il se sera introduit chez nous à un moment où nos contrées étaient plus particulièrement unies aux destinées des pays situés à l'ouest, sous la domination franque, soit entre le commencement du VIe siècle et 887. Si même, j'osais être plus précis — au risque de m'avancer beaucoup trop — je dirais que je verrais volontiers en **martyretum* un mot de l'époque mérovingienne: ce serait dire qu'il aurait surtout été employé dans nos régions entre l'an 534 et l'an 752.

Je voudrais voir une confirmation de cette hypothèse dans l'historique vraisemblable du *Martorey* valdôtain. Comme le nord de l'Italie ne connaît pas **martyretum*, ce mot n'a pu pénétrer dans la Vallée d'Aoste que par l'ouest, et probablement à une époque où la vallée était unie politiquement et surtout religieusement — puisqu'il s'agit d'un terme du langage religieux avant tout — aux régions occidentales qui lui sont limitrophes. Or la Vallée d'Aoste, si elle ne fut guère réunie politiquement avec les possessions ostrogothiques de la vallée du Pô qu'entre 522 et 576 — elle était burgonde lors de la guerre franco-gothique de 507, et fut de nouveau unie au royaume mérovingien de Bourgogne en 576¹⁵² —, ne fut détachée de l'archevêché de Milan qu'à cette dernière date. M. Patrucco a remarqué en effet que « poiché sappiamo che la valle di Susa fu allora ecclesiasticamente staccata dalla diocesi di Torino e riunita

regum francorum 2, Hannoverae 1897; Walafriidi Strabonis *Libellus de exordis et incrementis rerum ecclesiasticarum*, p. 480, l. 15 sqq.: « Cymiterium recubitorium vel dormitorium est mortuorum, qui et ideo ab ecclesia dormientes dicuntur, quia resurrecturi non dubitantur ».

¹⁵² *Miscellanea valdostana*; C. Patrucco, *Aosta dalle invasioni barbariche alla signoria sabauda*, Biblioteca della Società storica subalpina, vol. XVII, Pinerolo 1903, pp. XXII—XXIII.

alla nuova diocesi di Morienne¹⁵³ così ci è facile stabilire che anche la diocesi di Aosta venne staccata dalla chiesa metropolitana di Milano ed aggregata all'arcidiocesi di Vienna, da cui dipendette poi sempre insieme coi vescovi di Morienna e di Sion finchè si costituì l'arcidiocesi di Tarantasia»¹⁵⁴, ce qui fut fait par Charlemagne, à la fin du VIIe siècle. Il est donc improbable que le *Martorey* valdôtain soit antérieur à la fin du VIe siècle; trop moderne, il ne peut pas être non plus, puisque le mot n'a eu qu'une vitalité assez courte: nous sommes, bref, ramenés au VIIe siècle, au VIIIe aussi, un peu plus tard si l'on veut, mais en tout cas à une époque sensiblement égale à celle que j'ai proposée.

La question de l'ancienneté des **martyreta* a déjà été touchée, pour la Savoie, par M. Marteaux, qui estime qu'«en Savoie le mot *marterey* ..., écrit aussi *martray*, *marteret*, avec son diminutif *martellet*, désigne toujours l'emplacement d'un ancien cimetière; mais tandis qu'une dénomination comme le *champ des morts*, avec sa voie d'accès, le *chemin des morts*, s'applique plutôt à des cimetières du moyen-âge établis autour d'une vieille église ou chapelle aujourd'hui détruits, nous croyons que celle de Martray concerne surtout une agglomération de tombes burgondes... On trouvera donc presque sûrement des tombes de l'époque burgonde dans les localités ou les lieux dits de ce nom»¹⁵⁵. Si cette solution pouvait être admise, le problème serait résolu: mais M. Reymond a raison de dire que l'on ne peut accepter la thèse de Le Roux et Marteaux sans réserve. D'une part, en effet, Mgr. Besson lui a fait remarquer que les objets appelés «antiquités burgondes» par Le Roux appartiennent aux Ve, VIe, VIIe, VIIIe et peut-être même au IXe siècle¹⁵⁶; et d'autre part, s'il note justement que le principal argument des érudits savoyards «est que les *martereys* de Savoie sont éloignés des églises, ce qui est bien la caractéristique

¹⁵³ *Acta Sanctorum*, V, juin, col. 73, et Mansi, *Concilia*, VI p. 649.

¹⁵⁴ C. Patrucco, *art. cit.*, pp. XXXVI—XXXVII.

¹⁵⁵ M. Le Roux et Ch. Marteaux, *Sépulture burgondes*, *Revue savoyenne*, vol. 39 (1898), p. 36, note 1.

¹⁵⁶ M. Reymond, *art. cit.*, p. 113, note 3.

de la période barbare. Chez nous, il en est de même...»; il ajoute non moins justement que «rien ne prouve qu'il faille établir une solution de continuité entre l'époque barbare et la suivante, et ... le peuple a pu, après coup, appliquer cette désignation de *marterey* à des sépultures qui ne seraient même pas chrétiennes»¹⁵⁷. En d'autres termes, un lieu d'ensevelissement créé sous le nom de *martyretum* a pu fort bien continuer à être utilisé à un moment où il ne portait plus ce nom, ou bien à un moment où ce terme s'était déjà figé en nom de lieu dit, et contenir par conséquent des sépultures postérieures à l'époque de la vitalité de *martyretum*; ou bien, au contraire, à cette époque où les lieux de sépultures étaient désignés sous le nom de *martyretum*, le peuple a pu donner ce nom à un cimetière usité depuis longtemps déjà, sous une autre dénomination peut-être: ce *martyretum*, dès lors, peut parfaitement abriter des sépultures antérieures à l'époque où on aurait commencé à l'appeler ainsi. Toutefois, si l'on a vraiment trouvé dans des *martyreta* des «antiquités burgondes» appartenant à la période allant du Ve au VIIIe ou au IXe siècle, il convient de remarquer que cette constatation ne s'oppose nullement — et qu'au contraire elle peut servir peut-être d'appui — à l'hypothèse que j'ai émise au sujet de l'âge de *martyretum*.

L'étude archéologique des *martereys* est d'ailleurs à peine commencée: je ne crois pas, par exemple, qu'on en ait fouillé un seul dans le canton de Fribourg. Et il n'est pas dit que lorsque les tombes de bon nombre d'entre eux auront été examinées, qu'on en aura inventorié le contenu et qu'on aura déterminé l'âge des objets qui y auront été trouvés, on ne puisse arriver à établir archéologiquement l'âge des **martyreta*. Mais, pour ce faire, nous n'avons aujourd'hui encore que des arguments historiques, et surtout philologiques.

* * *

Arguments historiques et philologiques que l'on souhaiterait d'ailleurs plus nombreux et surtout plus précis. Mais quoiqu'il

¹⁵⁷ M. Reymond, *art. cit.*, pp. 113—114.

en soit, il en résulte que, chez nous aussi, les *martereys* sont vraisemblablement anciens, et que du fait qu'une paroisse — encore faut-il savoir naturellement de quelle paroisse il s'agit, car les limites ont pu changer au cours des siècles — possède un *marterey* sur son territoire, c'est comme si elle avait en quelque sorte un diplôme de noblesse, un certificat constatant son antiquité. Il s'agit maintenant de voir quelles sont les paroisses fribourgeoises qui possèdent ce certificat.

Suivant les recherches diligentes de M. Reymond, le canton de Vaud compterait quarante-neuf *martereys*, dont quelques-uns ne figurent plus dans le lexique toponymique moderne, mais sont connus uniquement par des documents médiévaux. Pour Fribourg, le nombre de ces cimetières anciens est beaucoup moins élevé: une dizaine seulement. Cela s'explique, d'abord par la différence de grandeur du territoire, par la différence de densité de la population — différence qui était certainement plus considérable il y a mille ou mille trois cents ans, du fait que les parties non défrichées étaient plus étendues; mais cela s'explique surtout, nous le verrons, par la christianisation même du pays.

La répartition de ces **martyreta* sur le territoire fribourgeois est aussi inégale. Alors que nous en trouvons quelques-uns dans le voisinage d'Urodunum = Oron et de Minnodunum = Moudon, dans la région de la Basse-Broye colonisée fortement à l'époque romaine déjà¹⁵⁸, dans la région enfin qui s'étend à l'ouest et au sud de Fribourg, ils sont beaucoup plus rares dans la région de la montagne, où je n'en connais qu'un à Hauteville, et un autre peut-être à Broc. Cela encore doit s'expliquer par le processus même de la christianisation de nos contrées, christianisation qui ne s'est pas effectuée partout en même temps, mais qui a dû avoir lieu tout d'abord dans la partie plus peuplée, plus civilisée aussi, plus en contact avec les villes, c'est-à-dire dans la région qui s'étendait le long de la route romaine qui reliait Vibiscum à Aventicum en particulier.

¹⁵⁸ Sur les preuves archéologiques de cette colonisation, cf. N. Peissard, *La Broye archéologique*, Annales fribourgeoises, vol. XIII (1925), pp. 26—33.

Dans sa magistrale étude sur *Die ältesten Pfarrkirchen des Kantons Freiburg*¹⁵⁹, Mgr. Kirsch remarque très justement que « das allmähliche Vordringen des Christentums vollzog sich in den östlichen Provinzen Galliens eben in der Zeit, als die römische Herrschaft unter den Einfällen der germanischen Stämme zusammenbrach und neue politische Gebilde wie vielfach veränderte wirtschaftliche Zustände sich nach und nach ausgestalteten »¹⁶⁰ et que, pour cette époque précisément, les sources historiques et archéologiques qui pourraient nous renseigner sur les progrès du christianisme en Helvétie sont extrêmement rares. Il faut admettre, sans doute, que la religion chrétienne y fut introduite dès l'époque romaine et que, vers l'an 400, le paganisme gallo-romain, dans nos contrées aussi, avait perdu la primauté¹⁶¹. Mais la religion nouvelle ne s'était guère introduite encore que dans les villes, de sorte que l'on peut admettre, comme le fait Mgr. Kirsch¹⁶², que la plus grande partie de la population rurale, la plus grande partie des « pagani » était païenne au Ve siècle encore, et qu'elle restait attachée à ses cultes et à ses croyances locaux alors même que, dans les cités, les temples avaient été détruits. Néanmoins on ne peut douter que, bien qu'à cette époque les Burgondes qui étaient les maîtres du pays aient été ariens, et que pour cette raison ils aient à maintes reprises créé des difficultés au clergé catholique, la propagation et l'organisation du christianisme avançait à grands pas: aux alentours de l'an 500 déjà, l'ancienne civitas Helvetiorum constituait un diocèse, dont l'évêque, Bubulcus, prit part en 517 au concile d'Epaone¹⁶³. Selon Mgr. Kirsch toujours, la situation religieuse

¹⁵⁹ Cette étude a paru dans les *Freiburger Geschichtsblätter*, vol. 24 (1917), pp. 75—142, et dans les *Pages d'histoire pp. les Sociétés d'histoire de Fribourg à l'occasion du premier congrès suisse d'histoire et d'archéologie*, 15—17 juin 1918, Fribourg 1918, pp. 293—360. La pagination indiquée ici est celle des *Freiburger Geschichtsblätter*.

¹⁶⁰ Kirsch, *art. cit.*, p. 75.

¹⁶¹ Kirsch, *art. cit.*, p. 81. Cf. particulièrement Mgr. M. Besson, *Nos origines chrétiennes*, Fribourg 1921, pp. 13—17.

¹⁶² Kirsch, *art. cit.*, p. 82; cf. Mgr. Besson, *op. cit.*, pp. 40—41.

¹⁶³ Cf. M. Besson, *Recherches sur les origines des évêchés de Genève, Lausanne, Sion et leurs premiers titulaires jusqu'au déclin du VI^e siècle*, Fribourg et Paris 1906, p. 76.

devait alors être la suivante: « Die civitas bildete ein eigenes Bistum mit der entsprechenden kirchlichen Organisation. Allein nur für jene wenigen Städte (*castra und vici*) in den am dichtesten bevölkerten und völlig romanisierten Gegenden, die von den Hauptstraßen durchzogen wurden, können wir, neben der bischöflichen Kirche mit ihrem Klerus, eine organisierte Gemeinde mit eigenem Klerus und einem ständigen Versammlungsraum für die Kultusfeier, einer Kirche, annehmen. In den rein ländlichen Gebieten, zu denen der ganze heutige Kanton Freiburg gehört, ist das Bestehen von eigentlichen Landkirchen mit besonderem Klerus und eigener kirchlicher Verwaltung wohl mit Sicherheit in dieser Periode auszuschließen »¹⁶⁴.

Il est tout naturel, comme le note encore Mgr. Kirsch que les premières paroisses aient vu le jour dans la vallée de la Broye, plus peuplée, sillonnée par diverses routes et située dans le voisinage même d'Aventicum qui, après avoir subi semble-t-il une éclipse momentanée, reprit plus tard une partie au moins de son importance; et c'est avec raison également que le même savant historien voit ces premières paroisses dans les localités dont le nom, tiré de celui du patron de l'église du lieu, est formé de *dominus* — avec le sens de « saint » — suivi d'un nom de saint: et précisément ces localités se retrouvent presque toutes dans cette région de la Broye, où nous avons un *Domdidier*, deux *Dompierre*, pour ne parler que de ceux qui intéressent le canton de Fribourg¹⁶⁵: il admet donc que ces trois églises sont parmi les plus anciennes du pays, et que « ihr Ursprung kann ohne Schwierigkeit in die Zeit vom VI. bis VIII. Jahrhundert gesetzt werden »¹⁶⁶.

Si donc, comme il est vraisemblable, ces trois paroisses ont été fondées entre l'an 500 et l'an 800, c'est-à-dire au moment où florissait la dénomination *martyretum* pour désigner les cimetières, il faut s'attendre à y trouver des *martereys*. Une

¹⁶⁴ Kirsch, *art. cit.*, p. 89.

¹⁶⁵ Kirsch, *art. cit.*, p. 90.

¹⁶⁶ Kirsch, *art. cit.*, p. 98. Sur l'ancienneté des noms de lieu avec *dominus*, cf. A. Longnon, *Les noms de lieu de la France*, pp. Paul Marichal et Léon Mirot, 3e fasc., Paris 1923, p. 389 sqq.

remarque toutefois s'impose: c'est que, même si le territoire ancien de ces paroisses ne présente aucun *marterey* actuellement, cela ne veut pas dire qu'un *marterey* n'ait pu exister jadis: le vocabulaire toponymique a pu changer, a changé au cours des siècles, et un cimetière dénommé primitivement *marterey*, et devenu par suite un simple lieu-dit, peut-être, a pu être débaptisé, sans que par conséquent il subsiste la moindre trace aujourd'hui de son existence. Toute trace en a pu même disparaître dans les documents anciens: ceux-ci sont d'ailleurs fort peu nombreux pour beaucoup de nos villages, et leur ancienneté est toute relative, puisque la plupart du temps ils ne sont pas antérieurs au XIII^e siècle.

Cependant, en ce qui concerne Domdidier, le *marterey* existait à la fin du XIII^e siècle encore. Un document de 1288¹⁶⁷, en effet, parle d'un «*dimidiam posam terre sitam en Martray*» et appartenant à «*Cono de Aventica filius quondam Petri dicti de Syssi*»: mais ce *Syssi* du manuscrit est une simple faute du scribe, et c'est *Eyssi* qu'il faut lire, soit l'actuel Eissy, dans la commune de Domdidier, ainsi que le montre un autre acte de 1293, d'après lequel on peut conclure que c'est bien à Eissy qu'habitait la famille appelée *de Aventica* dans le texte de 1289¹⁶⁸. Et ce *Martray* était véritablement sur le territoire de l'ancienne paroisse de Domdidier, puisque celle-ci comprenait encore Granges-Rothey, Eissy et même, avant la Réformation, Oleyres: au nord, ses limites se confondaient avec celles de la paroisse d'Avenches¹⁶⁹.

Quant au Dompierre actuel, soit plus précisément *Dompierre-le-Petit* comme on l'appelait jadis, qui aurait eu une église au VI^e siècle déjà¹⁷⁰, je n'y ai pas trouvé trace d'un *marterey*: nous sommes sans doute en présence d'un de ces cimetières qui,

¹⁶⁷ AEF, Hauterive, 2^e supplément, n^o 62; Gumy, *op. cit.*, n^o 789, p. 289.

¹⁶⁸ Cf. Gumy, *op. cit.*, n^o 836, p. 305. Il y est question d'un Petrus d'Avenches, fils du feu Johannes de Esy.

¹⁶⁹ Kirsch, *art. cit.*, p. 94. Cf. P. Ap. Dellion, *Dictionnaire historique et statistique des paroisses catholiques du canton de Fribourg*, vol. IV, Fribourg 1885, p. 524.

¹⁷⁰ Kirsch, *art. cit.*, pp. 94—95.

devenus champs ou prairies, ont perdu jusqu'à leur nom. Mais pour *Dompierre-le-Grand*, au contraire, qui s'appelle aujourd'hui Carignan¹⁷¹, et qui avant la Réforme était une paroisse fort étendue, puisqu'elle comprenait les localités fribourgeoises de Vallon, Gletterens, Port-Alban-dessus, Rueyres-les-Prés, et les villages vaudois aujourd'hui protestants de Missy, Chesard et Chevroux¹⁷² — et le fait que la paroisse de Ressudens, avec Grandcour, était enclavée dans le territoire paroissial de Dompierre-le-Grand démontre, comme l'a remarqué Mgr. Kirsch, que cette dernière paroisse était plus ancienne encore que Ressudens, et qu'ainsi Dompierre s'étendait sur toute la région comprise entre la Broye et le lac de Neuchâtel, Ressudens et Grandcour inclus¹⁷³. Pour ce territoire, en un point central — presque pour chaque marterey, nous verrons qu'il sera situé autant que possible en un point central du territoire de la paroisse, d'habitude à côté d'une route romaine — nous retrouvons un *martyretum*: il est appelé aujourd'hui le *Martalet*, et est situé au sud et à 700 m. environ du village de Gletterens. En 1746 aussi¹⁷⁴ — c'est la mention la plus ancienne que je connaisse, il portait déjà ce nom de *Martalet*. Mais aujourd'hui rien, sauf le nom, ne laisse supposer qu'il y avait là un ancien cimetière: le souvenir même s'en est complètement perdu.

D'autres noms de lieu composés de *dominus* = saint et d'un nom de saint existaient aussi dans la vallée de la Broye située en amont de Payerne, dans le territoire appartenant actuellement au canton de Vaud. Nous y trouvons un autre *Dompierre* encore dans le district de Moudon, un *Donneloye* (*Domina Lucia*)¹⁷⁵ et un *Démoret* (*Dominus Mauritius*)¹⁷⁶ dans

¹⁷¹ Sur ce changement de nom, inexplicable d'ailleurs, cf. mon étude intitulée *Notes sur le changement de nom de lieu Dompierre-le-Grand-Carignan*, Annales fribourgeoises, vol. XII (1924), pp. 34—36 et 80—90.

¹⁷² Kirsch, *art. cit.*, p. 96, et Dellion, *op. cit.*, vol. IV, p. 6.

¹⁷³ Kirsch, *art. cit.*, p. 97.

¹⁷⁴ AEF, Plan n° 92, planche 25.

¹⁷⁵ Cf. Jaccard, *Essai de toponymie*, Mémoires et Documents pp. la Société d'histoire de la Suisse romande, 2e série, t. VII, Lausanne 1906, p. 136.

¹⁷⁶ Cf. Jaccard, *op. cit.*, p. 131.

le district d'Yverdon, un *Dommartin*¹⁷⁷ enfin dans celui d'Echalens. Je ne parlerai ici que de l'église de Démoret et de son territoire paroissial, puisqu'il comprenait un lambeau du territoire fribourgeois: l'enclave actuelle de Vuissens. On sait que ce n'est qu'à une époque récente, après beaucoup de tribulations, que ce village devint paroisse¹⁷⁸; avant la Réforme, il faisait partie de la paroisse de Démoret¹⁷⁹, et c'est sur son territoire, à son extrême limite d'ailleurs, à côté d'un vieux chemin qui se dirigeait vers Estavayer-le-Lac, que se trouvait le marterey de Démoret: en 1403, le lieu-dit — le cimetière d'ailleurs ne s'y trouvait plus — s'appelait encore *En Martellet*, et le terrain de l'ancien cimetière, avec peut-être quelques parcelles environnantes, appartenaient au domaine de l'église¹⁸⁰. Quelques années après, nous voyons ce *martyretum* perdre jusqu'à son nom, puisqu'il est alors question dans une reconnaissance de « *duarum posarum terre sitarum in Oudenens alias en Martallet, juxta viam publicam a borea, mareschiam a vento, et pratum Vuilliermi Boverat ab oriente* »¹⁸¹; l'ancien *Martyretum* devenu prairie était donc dès ce moment appelé *in Oudenens*: ce sont les prés situés au lieu dit aujourd'hui le *Brêt d'Ouderens*, indiqué sur la feuille n° 294 de l'*Atlas Siegfried*, au nord du village de Vuissens, à la pointe que fait le territoire fribourgeois.

Il y a, comme l'a remarqué déjà Mgr. Kirsch, une autre région du canton de Fribourg où le christianisme semble avoir pénétré assez tôt, et où des églises apparaissent à une époque ancienne: la plaine de la Basse-Gruyère, et les environs de Bulle en particulier. L'église paroissiale de Bulle, dédiée alors à saint Eusèbe, existait déjà dans la première moitié du IX^e siècle, ainsi

¹⁷⁷ Cf. Jaccard, *op. cit.*, p. 135.

¹⁷⁸ Dellion, *op. cit.*, t. XII, p. 188.

¹⁷⁹ Mottaz, *op. cit.*, t. I, p. 604.

¹⁸⁰ AEF, Quernet n° 57, f° 28^{vo}.

¹⁸¹ AEF, Terrier de Font n° 67, f° XXXXIII, Au f° XXXXV se trouve également une mention du lieu-dit *in Martallet* et, en 1484, dans le terrier de Font n° 62, f° LXXXII^{vo}, figure l'indication « *en Martallet, juxta ... a vento iter publicum* »: d'après cette dernière mention, le lieu dit *en Martallet*, qui n'aurait pas perdu brusquement son nom, aurait été à cheval, semble-t-il, sur la limite de Vuissens et de Démoret.

que le démontre un document datant de l'épiscopat de l'évêque David (827—850)¹⁸² où elle est appelée « *ecclesia mater* », ce qui doit signifier qu'elle était plus ancienne que l'église de Vuippens mentionnée dans le même acte: Mgr. Kirsch en conclut justement que l'église de Bulle est certainement la plus ancienne de cette région colonisée déjà au temps des Romains, et qu'elle a dû être fondée longtemps avant le IX^e siècle. Et il ajoute que le choix même de saint Eusèbe, évêque de Verceil, qui combattit l'hérésie arienne au IV^e siècle, comme patron de la paroisse¹⁸³, aurait pu être motivé par le fait qu'on voulait l'honorer comme protecteur des catholiques, à une époque où une partie encore des habitants burgondes de la contrée étaient Ariens¹⁸⁴. On pourrait donc s'attendre, étant donné l'ancienneté de l'église de Bulle, à trouver dans le territoire de la paroisse tel qu'il était primitivement¹⁸⁵ — il comprenait toute la rive gauche de la Sarine, de la Tine au Gibloux — des traces d'un *martyretum*. Vraisemblablement ce cimetière a dû se trouver vers le centre de la partie la plus peuplée de la paroisse, soit dans les alentours mêmes de Bulle: mais le fait est qu'aucun lieu dit, soit moderne, soit ancien, ne nous a conservé le souvenir de son existence. La plus ancienne mention que je connaisse du cimetière de Bulle ne date que de 1483: mais alors déjà, puisque noble Petrus de Prel reconnaît tenir « *unum casale situm Buli* » qui touche « *carrerie publice Buli ex occidente et ... plateam cimisterii ex oriente* »¹⁸⁶, le cimetière se trouvait dans l'enceinte de la ville, et cela sans doute depuis de longs siècles. Comme emplacement d'un ancien lieu de sépulture, on pourrait songer, au premier coup d'oeil tout au moins, à un lieu dit *sur Tombex*,

¹⁸² Kirsch, *art. cit.*, p. 99.

¹⁸³ Le patron a changé par la suite: l'église, à une époque inconnue, probablement lors d'une reconstruction, a été dédiée aux saints Pierre et Paul.

¹⁸⁴ Kirsch, *art. cit.*, p. 103.

¹⁸⁵ Sur les démembrements successifs de la paroisse de Bulle, cf. J. Gremaud, *Notice historique sur la ville de Bulle*, Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg, t. III, p. 44.

¹⁸⁶ AEF, Terrier de Bulle n^o 50, f^o CXXIII^v^o; cf. J. Gremaud, *op. cit.*, p. 31.

situé dans une enclave de la commune d'Echarlens, sur le flanc sud-est du Gibloux, à 890 m. d'altitude; et l'on pourrait supposer que ce lieu dit était situé au-dessus d'un autre lieu dit qui aurait dû s'appeler *Tombex*. Mais ce lieu dit *sur Tombex* paraît tirer son nom d'une bien autre origine: en 1721, en effet, le terrain appartenait à Madame Marguerite Tombex, veuve de Monsieur Jean-Pierre Von der weidt¹⁸⁷, de Fribourg: le lieu dit a donc été appelé ainsi parce que les terres qui le forment ont appartenu à la famille Tombex de Fribourg¹⁸⁸. Peut-être, par contre, y avait-il un ancien cimetière à Vuadens, qui, comme on le sait, faisait partie de la paroisse de Bulle: le continuateur du P. Dellion, l'abbé Porchel, dit que le jour des Rogations, la procession s'y arrête sur le Marghi — lieu dit appelé au XVIIIe siècle le *Murgier* — pour chanter un *Libera me*; cela fait penser que c'était l'emplacement de l'ancienne chapelle dédiée à saint Sylvestre¹⁸⁹: mais ce pourrait tout aussi bien être l'emplacement d'un ancien cimetière. Je ne sais d'autre part quelle valeur attribuer à la dénomination *Bois de St. Michel*, portée par une forêt qui s'étend au-dessus de *sur Tombex*, et qui au XVIe siècle faisait partie du domaine de l'évêque¹⁹⁰: c'est un fait bien connu que beaucoup de chapelles cimitérielles, au moyen-âge, étaient placées sous le vocable de saint Michel¹⁹¹; on en pourrait peut-être conclure que ce bois a appartenu à quelqu'une de ces chapelles: mais, à supposer même cette hypothèse fondée, nous ne savons où aurait pu être situé le cimetière attenant à cette chapelle.

En face de Bulle, sur la rive droite de la Sarine, s'élevait l'église de Broc, dont le territoire comprenait, au début du XIIIe siècle encore, les localités d'Estavayer, Crésuz, Cerniat, Châtel-sur-Montsalvens, Botterens et Villarbeney, plus, comme

¹⁸⁷ AEF, Plan n° 11, planches 41—42.

¹⁸⁸ La maison voisine de celle appelée *sur Tombex* est appelée (*Atlas Siegfried*, carte n° 360) *sur Gottraux*: elle aussi doit son nom à d'anciens propriétaires; en 1721, en tout cas, elle appartenait à Madame Marie-Elizabeth Gottrau, femme de Mr. Pierre Gottrau, de Fribourg.

¹⁸⁹ Dellion, *op. cit.*, t. XII, p. 146.

¹⁹⁰ J. Gremaud, *op. cit.*, p. 22.

¹⁹¹ M. Reymond, *art. cit.*, p. 108.

l'ont reconnu le P. Dellion et Mgr. Kirsch, Charmey, Grandvillars et sa filiale Lessoc, à une époque plus ancienne¹⁹². Cette église de Broc est certainement de fondation ancienne: Mgr. Kirsch serait disposé à la faire remonter au commencement du second royaume de Bourgogne, ou même à la fin de la domination franque, soit au IX^e siècle à peu près. La paroisse a-t-elle eu un *martyretum*? Il n'est pas impossible qu'il se cache sous une forme peu spéciale, soit sous le nom de lieu dit *Martra*, qui s'est continué dans le nom de famille *Dematriz*. En 1432, je trouve dans des reconnaissances les deux mentions suivantes: «ou Chaffiroz, alias *Fellon Martra*»¹⁹³, et «apud Broch, loco dicto eis Chesaul *crucis de Matraz*»¹⁹⁴. Il y avait donc une «croix de Matraz» à Broc au X^e siècle encore: et cette croix — nous aurons à reparler de ces croix sur d'anciens cimetières, et nous verrons qu'il en existe une encore, à Porsel, à côté d'un *martyretum* — est une raison de plus d'admettre que ce *Martra* a pu être jadis un emplacement d'inhumation. Au point de vue phonétique, toutefois, *matra*, accentué sur la dernière syllabe comme le fait voir le nom de famille existant aujourd'hui encore, ne peut représenter un **martyretum*. La forme *Martra* ou *Matraz* semble être une graphie pour **Martrar-*, de même que le nom de famille *Morard*, remontant à un nom de personne *Morard*, *Morhart*¹⁹⁵, est orthographié *Moraz* dans ce même terrier de 1432¹⁹⁶: et ce **martrar-* serait peut-être un **martyrale*, ou le -*l* final serait devenu -*r* par assimilation. Un **martyrale*, où le suffixe -*ale* aurait exactement la même valeur que -*etum*¹⁹⁷, ne présenterait théoriquement rien d'impossible: mais il est

¹⁹² Dellion, *op. cit.*, t. II, pp. 188—189, et Kirsch, *art. cit.*, p. 131.

¹⁹³ AEF, Terrier de Gruyères n^o 78, f^o IIII^{xx} IIII.

¹⁹⁴ AEF, Id., *ibid.*, f^o IIII^{xx} IIII⁰⁰.

¹⁹⁵ Cf. Förstemann, *Altdeutsches Namenbuch*; Personennamen, 2e éd., Bonn 1900, col. 1118.

¹⁹⁶ Un changement analogue de la finale -*ale* explique sans doute bon nombre de noms de lieu *Chesard* < *casale*, cf. Jaccard, *Essai de toponymie*, Mémoires et Documents pp. la Société d'histoire de la Suisse romande, 2e série, t. VII, p. 86.

¹⁹⁷ Bourciez, *Eléments de linguistique romane*, 2e éd., Paris 1923, pp. 60 et 192.

néanmoins bizarre qu'on ne le rencontre nulle part ailleurs. Peut-être aussi *Martraz* est-il un **martyretum* modifié par des influences locales, par une étymologie populaire qu'il n'est plus possible aujourd'hui de déterminer. On ne peut exclure, en tout cas, qu'il faille voir dans ce lieu dit *Martraz* la trace ultime du plus ancien cimetière de la paroisse de Broc.

En son état primitif, le territoire de cette paroisse, immédiatement au nord, avait ses limites communes avec celles de la paroisse de Hauteville. L'église de Hauteville, de même que celles de Pont-la-Ville et de Villarvolard, existaient au XII^e siècle déjà, et Mgr. Kirsch admet qu'elles ont pu être fondées toutes trois durant la période du second royaume de Bourgogne¹⁹⁸, ajoutant que l'église dédiée à saint Etienne, à Hauteville, a été probablement fondée par les sires de Corbières, étant donné que cette famille en possédait le droit de patronat. Le nom même de Hauteville permet de croire que nous sommes en présence d'une localité habitée dès l'époque romaine: on y a d'ailleurs trouvé des ruines anciennes, et il y passait une voie romaine. Je croirais volontiers que son église est plus ancienne que celle de Villarvolard, et qu'elle est plus ancienne aussi que ne le dit Mgr. Kirsch: la preuve, je veux la voir précisément dans le *Martallet* qui se trouve à quelque distance du village. Le P. Dellion, qui a le premier noté l'existence de ce lieu dit, sans en connaître du reste l'exacte signification, ajoute que « l'ancienne église paroissiale se trouvait au midi du village, sur le pré dit *Martallet*; elle était, par conséquent, plus rapprochée du bourg de Corbières. Une pieuse coutume rappelle le souvenir de l'église-mère et des ancêtres qui y reposent. Lorsque la procession des Rogations arrive au pré *Martallet*, on s'arrête, le clergé chante l'antienne *Libera me*, la prière des fidèles s'unit à ce chant et le passé est ainsi relié au présent »¹⁹⁹. De l'existence de ce lieu-dit et de cette pieuse coutume, le P. Dellion tire une conclusion erronée: le chant du *Libera me* ne prouve qu'une chose, c'est qu'il y a eu au pré *Martallet* un cimetière, et non une église. Le P. Dellion a raisonné comme si anciennement

¹⁹⁸ Kirsch, *art. cit.*, p. 130.

¹⁹⁹ Dellion, *op. cit.*, t. IV, p. 123.

le cimetière se trouvait toujours à côté de l'église paroissiale, ainsi que c'est le cas aujourd'hui: mais, dans le haut moyen-âge, le *martyretum*, règle générale, se trouvait au contraire à quelque distance de l'église, en pleine campagne, comme c'est le cas dans les pays protestants, ou en Italie maintenant encore. Que ce *Martallet* soit un **martyretum*, c'est ce que démontrent les formes anciennes: en 1557, le lieu-dit est appelé *ou Martallex*²⁰⁰; en 1483, on trouve les graphies *ouz Martallex*²⁰¹, *versus loz Martallex*²⁰², *ouz Marthallex*²⁰³ et aussi *versus lo Martallay*²⁰⁴; en 1435 encore, le champ est appelé *ou Martallex*²⁰⁵, *versus lo Marttalex*²⁰⁶ et *ou Martallay*²⁰⁷; mais en 1355 — c'est la forme la plus ancienne que je connaisse du nom de ce lieu-dit —, on a la graphie *ou Marterex*²⁰⁸, qui ne présente pas encore la dissimilation $r - r > r - l$. — A défaut de preuves historiques, l'existence de ce *martyretum* permet de supposer que l'église de Hauteville est fort ancienne; qu'elle a vraisemblablement été fondée à l'époque mérovingienne: son territoire s'étendait entre celui de la paroisse de Broc et celui de Pont-la-Ville: Villarvolard, en effet, a dû selon toute vraisemblance, être détaché de la paroisse de Vuippens à une époque relativement moderne. Et contre l'antiquité de l'église de Hauteville, il n'est même pas possible d'invoquer un droit de patronage quelconque qui aurait été propriété de la famille de Corbières: le P. Dellion reconnaît que ces seigneurs « furent probablement les fondateurs de la paroisse, ses protecteurs et ses bienfaiteurs »²⁰⁹. Mais ce n'est là qu'une opinion, en faveur de laquelle il ne porte pas l'ombre d'une preuve; de fait, on constate

²⁰⁰ AEF, Terrier de la Valsainte n° 10, f°s LXXXXVIII et CX^{vo}.

²⁰¹ AEF, Id. n° 3, f° 198. Cf., pour la finale, *ouz Tremblex* < *tremuletum*, au même folio.

²⁰² AEF, Id., *ibid.*, f° 207.

²⁰³ AEF, Id., *ibid.*, f° 212.

²⁰⁴ AEF, Id., *ibid.*, f° 202.

²⁰⁵ AEF, Id., n° 2, f° XI.

²⁰⁶ AEF, Id., *ibid.*, f° XIII^{vo}.

²⁰⁷ AEF, Id., *ibid.*, f° IX. Cf., au f° XIII, *ou Tremblay*.

²⁰⁸ AEF, Titres de la Valsainte, n° L, 8.

²⁰⁹ Dellion, *op. cit.*, t. VII, p. 122.

simplement qu'au commencement du XIV^e siècle, les de Corbières percevaient certaines dîmes dans la paroisse, et c'est tout ²¹⁰.

Pour Pont-la-Ville, nous avons la preuve de son existence comme paroisse en 1148, quand son église fut donnée au couvent de Payerne ²¹¹. Pour Treyvaux, l'église en fut cédée à l'abbaye d'Hauterive en 1173 ²¹². Dès le XII^e siècle, par conséquent, ces deux paroisses avaient une vie indépendante: mais il n'est pas impossible que, plus anciennement, elles n'aient pas formé un seul territoire paroissial, avec l'actuelle chapelle de St. Pierre comme église. Si nous ne pouvons savoir qui, entre 962 et 1148, a disposé du bénéfice de Pont-la-Ville en faveur de l'abbaye de Payerne ²¹³, nous savons au contraire qu'en 1173, c'est l'évêque de Lausanne qui donne l'église de Treyvaux à Hauterive. C'est là un premier indice d'ancienneté; il y en a à la vérité un second: l'existence, à quelques centaines de mètres au sud de la chapelle, d'un *Tombex*. Mais de *martyretum*, pas trace: ou bien il aura changé de nom, ou bien il aura complètement disparu, ou bien encore — c'est l'opinion qui me paraît plus probable — le territoire aura-t-il été organisé ecclésiastiquement à une époque postérieure à celle de l'usage lexicologique de *martyretum*.

Plus au nord, s'étendait l'ancienne paroisse de Marly. Si elle n'est mentionnée dans des documents qu'à partir du milieu du XII^e siècle, Mgr. Kirsch n'en admet pas moins qu'elle est presque certainement la plus ancienne du décanat de Fribourg tel qu'il existait en 1228 ²¹⁴. Jusqu'au XVII^e siècle, elle comprenait la totalité des territoires des paroisses de Chevrilles et de St.-Sylvestre ²¹⁵. Mais, plus anciennement, Ependes, qui était déjà paroisse au milieu du XII^e siècle, et peut-être déjà en

²¹⁰ N. Peissard, *Histoire de la seigneurie et du bailliage de Corbières*, Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg, t. IX (1911), pp. 335 et 352.

²¹¹ Dellion, *op. cit.*, t. IX, p. 136.

²¹² Dellion, *op. cit.*, t. XI, p. 226; cf. Gummy, *op. cit.*, pp. 50—51, n^o 135.

²¹³ Dellion, *op. cit.*, t. IX, p. 137.

²¹⁴ Kirsch, *art. cit.*, p. 137.

²¹⁵ Dellion, *op. cit.*, t. VII, p. 314.

1082, devait également dépendre de Marly: le fait, relevé par le P. Dellion, que dans les siècles suivants le curé de cette dernière église percevait des dîmes sur certaines terres d'Ependes en est une preuve presque infaillible ²¹⁶. Il s'ensuit que Praroman, qui fut détaché plus tard d'Ependes, appartenait lui aussi à la paroisse de Marly. Et il ne serait pas impossible qu'Arconciel encore, bien qu'il y ait déjà dans cette localité une église à la fin du XIIe siècle, eût fait partie, à une époque plus reculée, de cette même paroisse de Marly. Mais, si grande qu'elle eût été — et cette étendue primitive parle en faveur de son antiquité —, on ne retrouve aucun *martyretum* sur son territoire. Encore une fois, je crois que cette région a été organisée ecclésiastiquement à une époque assez tardive: bien que la contrée ait été habitée à l'époque romaine déjà — les noms de *Marly* < *Martiliacum* ²¹⁷, *Arconciel* < *Archontiacum* ²¹⁸, et les ruines du Mouret en sont des preuves plus que suffisantes —, la population y devait être fort peu dense, et les fidèles qui y résidaient dépendaient, ou de la paroisse d'Ecuvillens, ou même de celle de Belfaux, la route romaine passant par Ependes et Chésalles allant directement se greffer, au pont de Ste-Appolline, sur la route qui, par Villars et Corminboeuf, aboutissait à Belfaux.

En longeant, depuis Bulle, la Sarine sur la rive gauche maintenant, après l'église de Vuippens dont le territoire, nous l'avons vu, dépendait de l'église paroissiale de Bulle avant le milieu du IXe siècle — et remarquons que nous n'y trouvons pas de marterey: c'était sans doute déjà trop tard —, nous rencontrons la paroisse d'Avry-devant-Pont, mentionnée en 1177 déjà comme possession du Grand-Saint-Bernard; Mgr. Kirsch, se basant sur le fait qu'elle était dédiée à saint Martin, admet qu'elle date au moins du XIe siècle, et peut-être de l'époque du second royaume de Bourgogne ²¹⁹. On n'y trouve aucune

²¹⁶ Dellion, *op. cit.*, t. V, p. 46.

²¹⁷ Cf. J. Stadelmann, *Etudes de toponymie romande*, Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg, vol. VII, p. 276, et thèse de Fribourg, 1902, p. 33.

²¹⁸ J. Stadelmann, *art. cit.*, pp. 244—245, et pp. 20—21 de la thèse.

²¹⁹ Kirsch, *art. cit.*, p. 130.

trace d'un cimetière ancien: il y a bien, à la vérité, une tradition qui place un cimetière et une paroisse à Pont²²⁰, mais on ne sait jusqu'à quel point on peut lui faire confiance. Peut-être cette paroisse se rattachait-elle primitivement à la paroisse de Bulle, qui arrivait ainsi jusqu'aux confins du pays d'Ogoz.

Plus au nord encore, c'étaient les paroisses de Vuisternens-en-Ogoz et de Farvagny, celle-ci beaucoup plus anciennement mentionnée dans les documents que celle-là. En 1177, l'église de Farvagny appartenait déjà au Grand-Saint-Bernard²²¹, et Mgr. Kirsch suppose qu'elle a été fondée sous le second royaume de Bourgogne: il voit une preuve de ce fait dans l'étendue même de la paroisse, qui comprenait Posat, Illens, Rossens et Vuisternens, qui n'en fut séparé définitivement qu'en 1651²²². Ici encore, aucune trace dans le lexique toponymique d'un cimetière ancien: ou bien cette paroisse a été elle-même détachée d'une paroisse plus ancienne, qui serait peut-être Ecuwillens, ou bien il faudrait reconnaître le *martyretum* de Farvagny dans un cimetière, découvert en 1893 sur territoire de Vuisternens, et que l'on a fait remonter à l'époque mérovingienne²²³, ou bien faut-il encore admettre que le *martyretum* aurait disparu sans qu'on en ait encore retrouvé les traces.

La paroisse d'Ecuwillens, en tout cas, a borné au nord celle de Farvagny jusqu'à une époque toute récente. Le curé Petrus d'Ecuwillens fut témoin de l'acte de fondation du couvent d'Haute-rive le 25 février 1138²²⁴, et l'on sait qu'à cette époque l'église d'Ecuwillens avait d'importantes propriétés. Mgr. Kirsch remarque très justement qu'elle appartenait à l'évêque de Lausanne, et que le fait même qu'elle était dédiée à la Sainte Vierge montre la part que prit l'évêque à sa fondation²²⁴. La paroisse comprenait, outre Ecuwillens, Corpataux et Magedens, mais non Posieux et les Mueses, situés pourtant sur la rive droite de la Glâne. C'est

²²⁰ Dellion, *op. cit.*, t. I, pp. 310 et 343.

²²¹ Dellion, *op. cit.*, t. V, p. 241.

²²² Dellion, *op. cit.*, t. XII, pp. 202—207.

²²³ Fr. Reichlen, *Découverte d'un ancien cimetière à Vuisternens en Ogoz*, Nouvelles Etrennes fribourgeoises 1895 (29e année), pp. 94—97.

²²⁴ Kirsch, *art. cit.*, p. 135.

ce fait qui a conduit le P. Dellion²²⁵, et après lui Mgr. Kirsch, à admettre que Matran, qui voisine au nord, est plus ancien comme paroisse, et que le territoire d'Ecuvillens, lorsque l'église qui y existait fut érigée en église paroissiale, fut détaché de celui de Matran. Et, comme preuve de l'antiquité de cette dernière paroisse, il ajoute, étant donné qu'au temps de la fondation d'Hauterive Matran appartenait au couvent de Payerne, que «so ist nicht ausgeschlossen, daß dieses Kloster durch königliche Schenkung in den Besitz der Kirche von Matran kam: diese wäre dann eine Eigenkirche des königlichen Fiskus gewesen und vielleicht auf Königsgut gegründet worden. Dies würde auch das hohe Alter des Gotteshauses begründen...».

Il paraît certain, en tout cas, que très anciennement Matran — qui a compris jusqu'au milieu du XIXe siècle l'actuelle paroisse de Neyruz²²⁶ — et Ecuvillens n'ont fait qu'une seule paroisse. D'autre part, il est presque certain que sur territoire d'Ecuvillens, et plus précisément de Corpataux, a existé un *martyretum*, qui ne nous est malheureusement connu que par un seul document, dont la lecture n'est pas absolument sûre: un acte de vers 1200, qui se trouve dans le *Liber Donationum* d'Hauterive, où il est dit que Minna de Escuvillens, veuve d'Uldricus dit Bottier, possède une pose «entre lu Quarru de Martheres et la perrousa»²²⁷. Par malheur, pour le -es final de ce *Martheres*, le -e- n'est pas lisible de façon vraiment claire, et il y a de plus une tache sur le -s. Mais, si ce n'est pas là un *martyretum*, on ne voit pas très bien comment on pourrait lire autrement le mot; au surplus, cette forme *martheres* n'aurait rien d'extraordinaire: M. Reymond cite, pour Bullet, un

²²⁵ Dellion, *op. cit.*, t. V, p. 39.

²²⁶ Dellion, *op. cit.*, t. IX, p. 28.

²²⁷ Telle est la leçon de l'original du *Liber Donationum*, dont une photographie se trouve à la Bibliothèque cantonale de Fribourg. Gremaud, *Livre des anciennes donations de l'abbaye de Hauterive*, Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg, t. VI, p. 123, n° 300, se basant sur une copie fautive, donne «lu Quarcu de la Marthere et la Perousa», erreur qui a été involontairement reproduite par M. Reymond, *art. cit.*, p. 122, et par Mgr. Gumy, *op. cit.*, p. 102, n° 299.

Marteres en 1430²²⁸. Il semble donc, malgré tout, que nous soyons bien là en présence du lieu d'ensevelissement de la paroisse primitive Matran-Ecuvillens. Et, du fait que ce *martyretum* se trouvait sur territoire d'Ecuvillens, l'on pourrait déduire, étant donné que les martereys se trouvaient généralement au milieu à peu près du territoire de la paroisse, que celle-ci s'étendait anciennement plus au sud encore: je croirais volontiers qu'elle comprenait aussi Farvagny et Vuisternens. En un mot, si la division même du territoire paroissial entre Matran et Ecuvillens laissait supposer, comme le font le P. Dellion et Mgr. Kirsch, qu'Ecuvillens est moins ancien comme paroisse que Matran, l'emplacement du cimetière — si *martyretum* il y a, ce qui est probable — tendrait à faire admettre la thèse contraire, à savoir qu'Ecuvillens était l'église-mère, et que Matran en a été détaché. Que Matran ait appartenu au fisc royal, et qu'il ait été donné directement par un roi de Bourgogne au couvent de Payerne, ce n'est là qu'une hypothèse: la première fois qu'il est question de cette paroisse et de cette église, c'est en 1148, dans une bulle par laquelle le pape Eugène confirme les donations faites par la reine Berthe et par d'autres bienfaiteurs à l'abbaye de Payerne²²⁹. La donation de Matran ne vient donc pas nécessairement des rois de Bourgogne. Le fait ensuite que la paroisse de Matran comprenait Posieux et les Mueses jusqu'à la fin du XVI^e siècle n'a pas toute la valeur que lui accordent le P. Dellion et Mgr. Kirsch: Les Mueses n'ont toujours été qu'un simple domaine, et Posieux n'a été qu'un très petit hameau jusqu'à une époque toute récente. De plus, dans la délimitation des deux paroisses, une question de frontières politiques a pu jouer un rôle important, qui nous échappe presque complètement: le fait est que Ecuvillens paraît avoir été beaucoup plus étroitement rattaché aux possessions de la famille de Glâne que Posieux, qui au contraire semble avoir partie liée avec Matran²³⁰. Enfin, selon une tradition locale, le village de Posieux, anciennement, n'aurait pas été situé là où

²²⁸ M. Reymond, *art. cit.*, p. 117.

²²⁹ Dellion, *op. cit.*, t. VII, p. 352.

²³⁰ Cf. Gummy, *op. cit.*, p. 52, n^o 137 (a. 1173).

il se trouve actuellement, mais un peu plus au nord, au lieu appelé aujourd'hui *La Palaz*. Ce qui milite au contraire en faveur de la thèse d'Ecuvillens église-mère, c'est le fait précis que cette église apparaît en étroits rapports avec l'évêque de Lausanne, qui y avait de nombreuses terres: et il n'y a rien d'impossible, si l'on en rapproche les cas d'Avenches, de Bulle en particulier, que ces possessions soient venues directement aux évêques de ces mêmes rois de Bourgogne. Par ailleurs, Ecuvillens, situé sur la route romaine qui d'Aventicum menait dans la contrée de Bulle, est fort probablement un fundus romain: le nom doit s'expliquer non point comme le veut Stadelmann²³¹ par un dérivé en *-ing* d'un nom « germanique » *Skubikil* qui n'a jamais existé mais un dérivé en *-anus* — suffixe qui aura été remplacé par le *-ing* germanique, beaucoup plus usité dans la région pour la formation des noms de lieu, alors que ceux en *-anus* ne sont qu'au nombre de deux, soit *Progens* < *Probianum*²³² et *Cournil-lens* < *Cornelianum*²³³ — du cognomen *Scopilius*, qui se retrouve aussi dans les *Ecueillé* de France²³⁴.

De l'autre côté de la Glâne, attenante au territoire paroissial de Matran, était située la paroisse de Villars-sur-Glâne, appelé *Villars-le-Terroir* au moyen-âge, avec son église dédiée à saint Pierre. Mais, bien qu'elle soit mentionnée au XIIe siècle déjà comme église paroissiale²³⁵, et que sans doute elle existait

²³¹ Stadelmann, *art. cit.*, pp. 312—313, et 69—70 de la thèse. Il reconnaît d'ailleurs lui-même que ce nom est « étrange »; les deux exemples qu'il en cite, tirés des *Acta Sanctorum* et du *Polyptique d'Irminon*, ne prouvent nullement qu'ils sont germaniques, au contraire.

²³² Cf. E. Muret, *De quelques désinences de noms de lieu particulièrement fréquentes dans la Suisse romande et en Savoie*, *Romania*, t. XXXVII (1908), p. 42.

²³³ E. Muret, *De quelques désinences ...*, p. 35.

²³⁴ Cf. W. Kaspers, *Etymologische Untersuchungen über die mit -acum, -anum, -ascum und -uscum gebildeten nordfranzösischen Ortsnamen*, Halle a. S. 1918, p. 283, qui ramène précisément à *Scopilius* (cf. Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. II, col. 1399), ou mieux à sa variante *Scubilius*, les *Ecueillé* (Maine-et-Loire), *Ecuilleux* (Loire), *Ecueillé* (Indre-et-Loire), *Escoublac* (Loire-Inférieure) français.

²³⁵ Cf. Gumy, *op. cit.*, p. 72, n° 203 (1178—1182).

alors depuis longtemps²³⁶, cette paroisse ne semble pas être antérieure au Xe siècle. Son cimetière — on sait que la paroisse de Villars comprenait également la partie haute de ce qui fut la ville de Fribourg — était situé au lieu dit aujourd'hui le *Champ des Morts*, à côté du *Bois des Morts*, à très peu de distance de l'actuel Asile des vieillards de Fribourg. Or, on sait que cette dénomination de *Champs des Morts*, pour désigner un cimetière s'applique plutôt à des cimetières du moyen-âge²³⁷; il est vraisemblable que cette paroisse de Villars placée elle aussi sur la route romaine allant de Bulle à Aventicum, faisait partie, plus anciennement, de la paroisse de Belfaux, dont Mgr. Kirsch a souligné très justement l'ancienneté.

Avant la fondation de Fribourg, le curé de Belfaux était en effet doyen de la contrée, ainsi que le montre l'acte de fondation d'Hauterive en 1138²³⁸; Belfaux était donc le chef-lieu du décanat, l'*ecclesia mater* de la région, de même que Bulle était l'*ecclesia mater* du décanat d'Ogoz. Mgr. Kirsch ajoute que « die vollständige freie Verfügung über die Kirche als Patron und Kollator hatte der Bischof von Lausanne; Belfaux war eine bischöfliche Kirche, und keine von den adeligen Familien der Gegend hatte, soweit Urkunden vorliegen, irgendwelche Rechte auf das Gotteshaus. Dies weist darauf hin, daß der Bischof der Diözese bei der Gründung irgendwie beteiligt war und die Kirche jedenfalls nichts von einer Eigenkirche eines adeligen Stifters an sich hatte ». Et le même auteur finit par conclure que la paroisse est fort ancienne, et qu'on peut sans difficulté la faire remonter au commencement du second royaume de Bourgogne, ou à la fin du régime franc²³⁹. J'admettrais volontiers, pour ma part, que l'église de Belfaux est plus ancienne encore d'un siècle et demi ou même de deux siècles: à quelque distance à l'ouest du village, en effet, nous trouvons le lieu dit *Au Marterex*, appelé *En Martires*²⁴⁰ et *subtus Marterez*²⁴¹ en 1440. Nous som-

²³⁶ Kirsch, *art. cit.*, p. 134.

²³⁷ M. Le Roux et Ch. Marteaux, *art. cit.*, loc. cit.

²³⁸ Cf. Gumy, *op. cit.*, p. 2, n^o 4.

²³⁹ Kirsch, *art. cit.*, p. 134.

²⁴⁰ AEF, Terrier de l'Hôpital n^o 115, f^{os} 3^{vo} et 5^{vo}.

²⁴¹ AEF. Id., *ibid.*, f^o 10.

mes évidemment en présence du lieu d'inhumation de la paroisse de Belfaux telle qu'elle se présentait en son état ancien: mais la situation de ce *martyretum* sur la route de Grolley, bien loin par conséquent de Villars-sur-Glâne, de Corminboeuf et de Nonan qui appartenaient à cette même paroisse, laisse supposer que celle-ci s'étendait vers le nord et vers l'ouest aussi: cette hypothèse se trouve vérifiée par le fait que la paroisse comprenait encore Givisiez, puis Grolley et Autafond à l'ouest, Cormagens et Agy à l'est, La Corbaz au nord et, nous l'avons vu, Nonan au sud.

C'est précisément sur ce cas de Nonan, situé à quelques minutes de l'église de Matran, et dépendant néanmoins de la paroisse de Belfaux, que Mgr. Kirsch se fonde pour admettre que Matran, à une époque indéterminée, a été détaché de Belfaux pour former une paroisse particulière²⁴². Mais alors il en faudrait conclure que la paroisse primitive de Belfaux s'étendait au moins jusqu'à Ecuwillens et Corpataux: en ce cas, comment expliquer que cette paroisse de Belfaux, en sa plus grande superficie, avait deux *martyreta*, l'un tout près de l'église, l'autre sur territoire d'Ecuwillens? Ce serait à ma connaissance le seul cas de paroisse ayant deux *martyreta*, exception faite de Lausanne: mais l'existence de ces deux cimetières dans une ville est aisément explicable. Pour résoudre cette difficulté il faut, je pense, admettre qu'Ecuwillens est la paroisse dont a été détaché Matran: cette division a dû se faire vraisemblablement avant l'an mil, étant donné que Matran, comme cimetière, avait un *tumbetum* situé à Neyruz même, que l'on retrouve sous la forme *Tonbay* aux alentours de 1200²⁴³, et *Tombex* actuellement encore. Quant au fait que Nonan se trouve plus près de Matran que de Belfaux, c'est un pur hasard, un phénomène sur lequel il est dangereux, me semble-t-il, de baser l'historique de la séparation des deux paroisses. Il n'est pas certain, en effet, que lors de la division de deux territoires paroissiaux, le seul critère de l'éloignement ou du voisinage ait suffi à faire attribuer tel domaine, telle ferme — et à ce moment, Nonan n'était pas autre chose qu'une ferme — à telle église ou à telle autre. De multiples

²⁴² Kirsch, *art. cit.*, p. 135.

²⁴³ Cf. Gumy, *op. cit.*, p. 113, n° 319.

causes pouvaient agir, dont quelques-unes étaient peut-être plus importantes que la question de la distance: division politique du territoire, raisons particulières de certains propriétaires de vouloir être rattachés à telle paroisse, raisons financières qui militaient en tel ou en tel autre sens: toutes raisons que nous ne pouvons plus même percevoir aujourd'hui. Et peut-être une de ces raisons, prépondérante jadis et indistincte aujourd'hui, a-t-elle fait que Nonan fut rattaché à la paroisse située plus loin au nord, plutôt qu'à celle située plus près au sud.

Pour en revenir à Belfaux, il est aisément compréhensible que cette localité ait eu très tôt une église: le nom même de *Beljaux*, *Bellus jagus*, laisse entrevoir que la localité avait une importance religieuse à l'époque helvète-romaine déjà, et qu'il y avait là un arbre sacré, un grand hêtre, où l'on venait probablement en pèlerinage. Et il n'est pas impossible que cette superstition se soit continuée très tard, jusqu'en plein moyen-âge: j'en voudrais voir un indice dans le nom du très vieux chemin, établi sur les traces de la voie romaine, qui s'appelle aujourd'hui encore *la Vy du Fou*, entre Corminboeuf et Belfaux, et surtout dans la dévotion dont est l'objet le célèbre Crucifix de Belfaux, dévotion que je soupçonne fort de n'être qu'une christianisation du culte du hêtre sacré primitif²⁴⁴. De plus, l'endroit devait avoir une certaine importance commerciale, du fait qu'il était situé à la bifurcation de deux routes romaines: la voie qui venait de Bulle, par Villars et Corminboeuf, s'y divisait en deux, et ces deux embranchements se dirigeaient vers Aventicum, en passant l'un par la Corbaz, Cournillens et Villarepos, et l'autre par Misery et Courtion probablement. Le nom allemand qui désigne le village, Gumschen, que M. Stadelmann explique à tort par un *compascua*²⁴⁵ qui ne se retrouve nulle part ailleurs dans le vocabulaire toponymique, est en réalité,

²⁴⁴ Il est vrai que Dellion, *op. cit.*, t. II, p. 73, dit que « l'origine de ce pèlerinage est la conservation d'un crucifix dans l'incendie de l'église » en 1448, et qu'il existe à ce propos un document de Benoît de Montferrand daté de 1478: mais ce crucifix n'aurait-il pas été vénéré antérieurement?

²⁴⁵ J. Stadelmann, *art. cit.*, p. 265, et 122 de la thèse.

comme le *Compeis*²⁴⁶ savoyard, un dérivé de *compitus*, *compitum*, « carrefour », mais non pas *compitius* avec i bref, ou le gentilece *Compitius* proposés par M. Marteaux; il s'agit plutôt d'un autre dérivé, **compiticius*.

A quelques kilomètres seulement du *Marterex* de Belfaux se trouve un autre *Marterez*, à cinq cents mètres à peu près au sud de Nierlet-les Bois. En 1527, il figure dans une reconnaissance sous la forme *au Marterel*²⁴⁷, ce -l étant purement graphique, puisqu'il se rencontre, dans le même terrier, dans *au Chanel*²⁴⁸ < *cassanetum*; en 1503, un autre terrier donne la graphie *ou Marterel*²⁴⁹; quant à la plus ancienne mention que j'en connaisse, elle est de 1320: dans des reconnaissance dressées cette année-là on trouve les trois graphies *en Marterel*²⁵⁰, *ou Marterey*²⁵¹ et *en Martere*²⁵². Ce petit village de Nierlet, en 1228, dépendait vraisemblablement de la « capella » de Ponthaux, donnée entre 1145 et 1159 par l'évêque de Lausanne Amédée au Prieuré de St.-Maire de Lausanne. Mais si cette chapelle de Ponthaux avait son desservant, et si elle est comptée par Conon d'Estavayer au nombre des églises paroissiales, elle ne devait pas remonter néanmoins à une très haute antiquité: ainsi que le remarquent le P. Dellion²⁵³ et Mgr. Kirsch, elle apparaît très nettement, durant tout le moyen-âge, comme étant une filiale de l'église de Prez, dont le territoire paroissial comprenait encore Noréaz, Seedorf et Corserey. Cette église de Prez, par contre semble être fort ancienne: elle était dédiée à la sainte Vierge, et c'était l'évêque de Lausanne qui en avait la collation, de sorte que Mgr. Kirsch admet qu'elle aurait été fondée à l'époque du second royaume de Bourgogne; quant à moi, je crois qu'elle est plus ancienne encore. De plus, le fait que le *martyretum*

²⁴⁶ Ch. Marteaux, *Sur l'origine des noms de Compeis et Compesières*, Revue savoissienne, vol. 52 (1911), p. 73.

²⁴⁷ AEF, Terrier de Montagny, n° 119, f° XVIII^{xx} VIII.

²⁴⁸ AEF, Id., ibid.

²⁴⁹ AEF, Terrier de Montagny n° 126, f° II c XXI.

²⁵⁰ AEF, Terrier de Montagny n° 141, f° XXXVI^{vo}.

²⁵¹ AEF, Id., f° XXXVII^{vo}.

²⁵² AEF, Id., ibid.

²⁵³ Dellion, *op. cit.*, t. IX, p. 152 sqq.

de la paroisse était situé au nord de la plupart des villages qui la formaient, tout près d'une route romaine reliant, par Chandon, la contrée du Gibloux et de la Glâne moyenne à Aventicum, laisserait croire que primitivement le territoire paroissial de Prez s'étendait encore plus au nord: probablement comprenait-il la paroisse de Chandon, qui paraît à Mgr. Kirsch de fondation relativement récente²⁵⁴: selon ce savant, elle aurait peut-être été fondée par les seigneurs de Belmont, ce qui est vraisemblable. En un mot, la paroisse de Prez offre, en son état ancien, le pendant de celle de Belfaux: alors que celle-ci s'étendait de Grolley à Villars, le long de la voie romaine, celle-là, le long d'une voie presque parallèle, allait de Chandon à Prez, si ce n'est plus loin.

Mais, entre le Gibloux et la plaine de la Broye, Conon d'Estavayer, en 1228, mentionne toute une série de paroisses dont quelques-unes sont certainement fort anciennes, et où néanmoins les *martyreta* font défaut; ou, s'il y en a eu, ils ont disparu sans laisser de traces, de sorte qu'il n'est pas possible de se servir de ce critère pour juger de l'ancienneté des paroisses en question. A l'ouest de la paroisse de Prez s'étendait celle de Tours, que Mgr. Kirsch admet avoir été fondée aux IXe—Xe siècles, sinon plus tôt²⁵⁵. Plus au sud, nous trouvons les paroisses de Torny-Pittet et d'Onnens: la première, qui comprenait les villages de Trey, Torny-le-Grand, Middel, Châtonnaye, Villarimboud et Maconnens, trouve dans son étendue même une preuve de son ancienneté²⁵⁶: au surplus, l'église en était dédiée à saint Martin, et le droit de collation appartenait à l'évêque de Lausanne²⁵⁷. Une autre preuve de l'ancienneté de cette paroisse, c'est l'existence, à Villarimboud, d'un *tumbetum*, appelé *Tombay*

²⁵⁴ Kirsch, *art. cit.*, p. 123.

²⁵⁵ Kirsch, *art. cit.*, p. 123.

²⁵⁶ C'est à tort que le P. Dellion, *op. cit.*, t. XI, p. 218, dit que Torny n'est pas mentionné comme paroisse dans le pouillé de Conon d'Estavayer: il y figure au contraire sous la forme *Tornie*, comme église dépendant du décanat d'Avenches. (*Cartulaire de Notre-Dame de Lausanne*, ed. cit., p. 13.)

²⁵⁷ Dellion, *op. cit.*, t. XI, p. 218.

vers 1200²⁵⁸, in *planchia dou Tombey*, en *la chagnea dou Tombay* en 1441²⁵⁹, et *En Chanéaz de Tombex* en 1734²⁶⁰: or, si Villarimboud n'a été définitivement et complètement détaché de Torny qu'au XVI^e siècle, il est certain qu'en 1337 déjà, il y avait dans ce village une chapelle et un cimetière, mais où l'on ne pouvait enterrer que les enfants, les adultes devant être enterrés à Torny²⁶¹. Mais il est possible qu'il en ait été autrement à une époque plus ancienne: en 1145 déjà en tout cas, il y avait là un *Petrus sacerdos de Uilarrenbout*, témoin de la confirmation de la fondation d'Humilimont²⁶², et peut-être y avait-il à cette époque, et auparavant déjà un cimetière qui fut désaffecté par la suite.

Quant à Onnens, qui se vantait d'être «*unam e quatuor primoribus parrochiis veteris Friburgensis ditionis*»²⁶³, c'est une paroisse ancienne sans nul doute: son territoire comprenait, outre Onnens, les villages de Lentigny, Lovens et Corjolens, et l'église dépendait directement de l'évêque: Mgr. Kirsch pense qu'elle a pu être fondée au IX^e ou au Xe siècle²⁶⁴. Il est bien bizarre néanmoins qu'on n'y trouve pas trace d'un cimetière ancien: peut-être, au moment des *martyreta* et même des *tumbeta*, la localité était-elle rattachée, au spirituel, à une des paroisses environnantes, Prez peut-être: mais tout élément historique manque pour étayer cette supposition.

Pour Autigny, dont Estavayer-le-Gibloux, mentionné en même temps en 1228 pour la première fois comme paroisse, dut dépendre à une époque reculée, ce qui est rendu probable par le fait que le curé d'Autigny percevait des dîmes à Estavayer-le-Gibloux²⁶⁵, Autigny est certainement aussi de fondation an-

²⁵⁸ Gumy, *op. cit.*, p. 107, n^o 311.

²⁵⁹ AEF, Terrier d'Hauterive, Registre Lombard pour les Glânes, Billens, etc., 1441, f^o 68.

²⁶⁰ AEF, Terrier d'Hauterive, Rentier sommaire de Berlens, 1734, f^o 18; cf. aussi le f^o 23.

²⁶¹ Dellion, *op. cit.*, t. XII, p. 64.

²⁶² Dellion, *op. cit.*, t. XII, p. 67, et le Mémorial de Fribourg, vol. II. (1855), p. 239, où ce document est publié.

²⁶³ Dellion, *op. cit.*, t. VII, p. 205; cf. t. IX, p. 49.

²⁶⁴ Kirsch, *art. cit.*, p. 122.

²⁶⁵ Dellion, *op. cit.*, t. V, p. 98.

cienne. Le territoire paroissial primitif, antérieurement à 1228, devait par conséquent être formé des localités d'Autigny, Chénens, Cottens, d'une part, et Estavayer-le-Gibloux, Rueyres-St.-Laurent, Villarsel et Villarlod d'autre part. Mais là encore, nulle trace d'un *martyretum*. Faut-il considérer comme étant un vieux cimetière, sinon de la paroisse primitive, du moins de celle d'Estavayer-le-Gibloux, le *Tombex* situé tout près de Villarlod, et mentionné en 1322²⁶⁶ et en 1356²⁶⁷ sous la forme *Tombay*, *Tumbex* en 1482²⁶⁸? Je veux plutôt croire qu'il s'agit là d'un *tumbetum* non chrétien: sa situation, au sud du village de Villarlod, à la limite même de Villarsiviriaux qui appartenait à une autre paroisse, est tout à fait trop excentrique, même si l'on ne tient compte que du territoire paroissial d'Estavayer-le-Gibloux. On s'attendrait plutôt à retrouver le cimetière commun à Autigny et à Estavayer, si jamais il a existé, quelque part entre ces deux villages, ou aux environs en tout cas.

Reste Orsonnens, déjà mentionné comme paroisse dans la première moitié du XIIe siècle²⁶⁹, et dont le territoire comprenait, outre le chef-lieu paroissial, les villages de Ferlens, Massonnens, Villarsiviriaux, Villargiroud, Chavannes-sous-Orsonnens. Dans cette dernière localité existe un *Tombey*: mais celui-ci également, bien que voisin d'Orsonnens, est un peu excentrique, de sorte qu'encore une fois on peut se demander si c'est bien là un lieu d'inhumation chrétien. Il ne serait pas impossible qu'à une époque ancienne toute cette région, qui d'ailleurs devait être peu peuplée, relevât de l'église de Villaz-St.-Pierre.

Car la paroisse de Villaz-St.-Pierre me semble en effet remonter très haut, et je crois aussi qu'elle a été fort étendue. Mgr. Kirsch, se basant sur le fait que les Glânes, hameau situé à un kilomètre environ à l'ouest de Berlens, ne fait point partie de cette dernière paroisse, mais bien de Villaz-St.-Pierre, pense que Berlens a dû être détaché de Villaz-St.-Pierre: or, comme Berlens était déjà paroisse en 1228, il faut admettre que la

²⁶⁶ Gummy, *op. cit.*, p. 381, n° 1043.

²⁶⁷ Gummy, *op. cit.*, p. 517, n° 1419.

²⁶⁸ AEF, Terrier de Farvagny n° 99, f° 156.

²⁶⁹ Dellion, *op. cit.*, t. IX, p. 62.

paroisse de Villaz remonte au XI^e ou au XII^e siècle²⁷⁰. Elle est à mon avis beaucoup plus ancienne: le nom même de Villaz-St.-Pierre fait voir que le patron de l'église, dès sa fondation, a été saint Pierre, et le mode de désignation de la localité par le nom du patron de l'église démontre que celle-ci avait une importance particulière: cette seule caractéristique suffisait à différencier la *villa* des *villae* des alentours: c'était la *villa* par excellence — dans les actes du moyen-âge, Villaz-St.-Pierre est en effet désigné généralement par *Villa*²⁷¹, sans autre —, la *villa* qui possédait l'église paroissiale. Mais ce nom même de *Villa* est ancien, plus ancien que les noms de lieu en *villare* des environs, et désignait véritablement le centre d'un domaine rural, alors que le mot *villaris* ou *villare* « a dû servir d'abord comme adjectif à qualifier les dépendances d'un domaine rural: *terrae villares*, lit-on dans une charte du VII^e siècle »²⁷². Mais, dès l'époque franque, le mot est pris substantivement et, dit Longnon, « tandis que *villa* correspond à ce que nous appelons aujourd'hui la commune ou la paroisse, *villaris* ou *villare* désignait l'équivalent de nos hameaux, de nos écarts modernes ». Mais s'il est ancien, ce terme de *villa* désignant la localité de Villaz-St.-Pierre n'a fait que remplacer une dénomination antérieure. On sait qu'en Suisse romande, comme du reste dans la plus grande partie de la France, les noms des fundi romains et gallo-romains étaient formés du cognomen de leur propriétaire auquel on ajoutait le suffixe *-acus*: c'est un nom de ce genre qui a sans doute été le premier nom de Villaz-St.-Pierre; je pense même, plus précisément, que ce nom était *fundus Sabiniacus*, dont on trouverait un ultime écho dans un texte de 1441²⁷³, où il est question d'un lieu dit *in fine de Savigniez*, lieu-dit situé, semble-t-il, au sud de Villaz, non loin de la Glâne.

Il serait tentant de voir le *martyretum* de l'ancienne paroisse de Villaz-St.-Pierre dans le lieu dit *en Pré-Martallet*, sous les

²⁷⁰ Kirsch, *art. cit.*, p. 129.

²⁷¹ Cf. Gummy, *op. cit.*, *passim*.

²⁷² Longnon, *Les noms de lieu de la France*, pp. P. Marichal et L. Mirot, 2^e fasc., Paris 1922, pp. 236—237.

²⁷³ AEF, Terrier d'Hauterive, Registre Lombard pour les Glânes, Billens, etc., 1441, f^o 35^{vo}.

remparts de Romont, le long de la Glâne, au point précis où se réunissaient les routes romaines venant de Moudon, de la Gruyère, de Payerne et d'Avenches par Villarimboud: le point était central, et l'on pourrait admettre dès lors que la paroisse de Mézières elle aussi aurait été détachée de celle de Villaz. Malheureusement, ce *Pré-Martallet* a une toute autre origine. Nous avons dit qu'il était situé aux pieds de la colline de Romont; la Glâne le traversait sur toute sa longueur, et la partie orientale était comprise entre cette rivière et un chemin qu'en 1715 on appelait « la charrère publique dite des charrettes »²⁷⁴, soit la route qui menait d'Oron à Fribourg, et qui du reste n'avait fait qu'emprunter le parcours d'une voie romaine. Or, en 1543, il est question dans une reconnaissance de discret Jehan Allamand, notaire, de terres « assises en ladicte coustaz de la part de la Glannaz jouxte la dictè charrière des charrettes devers le soleil levant », terre « que fut de *Pierre Martallet* »²⁷⁵. Et en 1403 le seigneur Petrus de Dogno Petro reconnaît « ex bonis *Perreti Martelleti* tres posas terre ... sita subtus magnus donjonem a parte Glane juxta viam cadrigarum ab occidente »²⁷⁶. Ce *Petrus Martelletus* était donc un propriétaire de ces terres, auxquelles il a donné son nom, antérieurement à 1400: il faut le reconnaître dans un certain *Perrodus Martallet* dont on trouve une reconnaissance dans un terrier de 1366²⁷⁷, et qui est mentionné dans deux actes, l'un de 1362²⁷⁸ — où il figure sous le nom de *Perretus Martallet* — et le second de 1365²⁷⁹, où il est effectivement appelé *Petrus Martalet*. — Le *martyretum* de la paroisse de Villaz-St.-Pierre se trouvait probablement plus au nord: était-ce peut-être le cimetière burgonde de Lussy, retrouvé au lieu dit *Le Champ de la Croix*, d'après Mgr. Besson²⁸⁰,

²⁷⁴ AEF, Plan n° 119, planches 26 et 27.

²⁷⁵ AEF, Terrier de Romont n° 86, f° VII^{xx} IIII^{v0}.

²⁷⁶ AEF, Id. n° 104, f° III c XIX. Le « ab occidente » est une erreur du scribe pour « ab oriente », qui figure du reste au f° XIII^{xx} XIX.

²⁷⁷ AEF, Id. n° 107, f° VII.

²⁷⁸ Gumy, *op. cit.*, p. 531.

²⁷⁹ Gumy, *op. cit.*, p. 538.

²⁸⁰ M. Besson, *L'art barbare dans l'ancien diocèse de Lausanne*, Lausanne 1909, p. 41, note 2.

ce qui laisserait supposer qu'il y a eu une croix, destinée à en perpétuer la mémoire, sur son emplacement, croix qui n'aurait disparu qu'à une époque relativement récente? Faut-il le voir au contraire dans un autre cimetière sur lequel les données archéologiques manquent presque totalement, et qui se trouvait de l'autre côté de la Glâne, près de Grange-la-Battia, en un lieu dit également le *Champ de la Croix*, et où la croix existe encore, le long de la route?

Au sud de Villaz-St.-Pierre s'étendait la paroisse de Mézières qui semble, selon Mgr. Kirsch²⁸¹, avoir été détachée de celle de Vuisternens-devant-Romont, qui comprenait encore Liefrens, Les Ecasseys, La Joux, Le Châtelard, Grangettes et La Neirigue, et qui pourrait, d'après Mgr. Kirsch, remonter au XI^e siècle. Peut-être est-elle plus ancienne: à Mézières, en effet, un peu au sud du village, le long de la route romaine qui conduisait dans la contrée de Bulle, existe un lieu dit *au Tombez*: ç'a pu être le lieu d'inhumation de la paroisse de Vuisternens, dont a dû vraisemblablement dépendre encore Villaraboud, petite paroisse existant déjà en 1228²⁸², mais très rapprochée de l'église de Vuisternens.

Pour Siviriez, les renseignements manquent presque complètement: Mgr. Kirsch se contente de dire que cette paroisse pourrait remonter peut-être au Xe siècle, alors que celle de Billens serait un peu plus moderne²⁸³. Au sud-ouest, nous trouvons la paroisse de Morlens. Son église, dédiée aux saints Maurice et Médard, est mentionnée dans un acte de 996 déjà, par lequel le roi Rodolphe de Bourgogne donnait au chevalier Balfredus la moitié de la dîme de l'église des saints Maurice et Médard «*in villa que dicitur Morlingis*»²⁸⁴ qui appartenait à l'abbaye de Saint-Maurice. Et Mgr. Kirsch conclut très justement en disant que «*dieses Besitzrecht der Abtei von Agaunum sowie die Tatsache, daß der hl. Mauritius als Hauptpatron neben dem hl. Medardus erscheint, läßt schließen, daß die*

²⁸¹ Kirsch, *art. cit.*, p. 126.

²⁸² Dellion, *op. cit.*, t. XII, p. 26.

²⁸³ Kirsch, *art. cit.*, p. 117.

²⁸⁴ *Historiae patriae monumenta*, Chartarum t. II, col. 57—58.

Kirche unter dem Einfluß der Abtei gestiftet wurde »²⁸⁵. Son ancienneté est démontrée par le fait même de l'étendue de son territoire, qui comprenait les localités fribourgeoises de Vuarmarens, Morlens, Ursy, Montet, Vauderens, Esmonts et Bionnens, ainsi que les villages vaudois de Chavannes-sur-Moudon, Chésalles et Brenles: Mgr. Kirsch ajoute que sa fondation peut sans difficulté être placée au VIIe ou au VIIIe siècle. Cette opinion se trouve confirmée par le fait que, à très peu de distance du village de Vuarmarens, existe le lieu dit le *Martheray*, appelé ou *Marteray* en 1403²⁸⁶: c'était là le *martyretum* de la paroisse de Morlens, cimetière placé à côté de la vieille chaussée qui, des hauteurs d'Hennens, descendait sur Rue, et à côté d'une autre route, moins importante, qui allait à Moudon.

La paroisse qui venait immédiatement au sud était celle de Promasens, mentionnée dans des documents à partir de 1180—1181, mais certainement de beaucoup plus ancienne: son patron est en effet saint Pierre, son étendue très considérable, puisque, outre Promasens, elle comprenait Blessens, Arlens, Chapelle, Ecublens, Eschiens, Gillarens, Mossel et Rue, et son collateur était l'évêque lui-même, de sorte qu'on peut vraisemblablement conclure que l'évêque de Lausanne avait pris part à la fondation de l'église²⁸⁷. Mais ici, je n'ai pu retrouver une seule trace de *martyretum*: la plus ancienne mention que je connaisse du cimetière de Promasens, mention qui date de 1488 seulement, montre qu'à ce moment il était à l'intérieur du village, puisqu'il y est parlé de « quandam ochiam sitam ... apud Promasens prope cimisterium ipsius loci, juxta dictum cimisterium a vento, cultinam domus mei dicti confitentis (Jacobus fils du feu Franciscus Francey) via tendente de Excublens apud Promasens intermedia borea, carreriam publicam ab oriente et ochiam dicte cure de Promasens ab occidente »²⁸⁸.

Mais la paroisse plus méridionale de St.-Martin, par contre,

²⁸⁵ Kirsch, *art. cit.*, p. 111.

²⁸⁶ AEF, Terrier de Rue n° 93, f° 185. Ce terrier n'est qu'une copie, datant du XVIe siècle, de l'original dressé en 1403.

²⁸⁷ Kirsch, *art. cit.*, p. 115.

²⁸⁸ AEF, Terrier de Rue n° 87, f° LIII^o.

a son *martyretum*: il est situé à la limite exactement des communes actuelles de Porsel et de Bouloz, le long du chemin qui relie ces deux localités, à côté d'une croix qui devait rappeler son souvenir, qui a complètement disparu, d'ailleurs. En 1404 déjà, le lieu dit est dénommé *ou Martrey*²⁸⁹, et dans le terrier qui contient cette mention, il est de plus question d'un « Johannes de Boloz alias *dou Marterey*²⁹⁰. C'est une preuve, à ajouter à d'autres preuves historiques, de l'antiquité de cette paroisse, qui s'étendait aussi sur les localités d'Oron-le-Châtel, Chésalles, Bussigny, La Rogivue — celles-ci se trouvent sur territoire actuellement vaudois —, Besencens, Champerroux, Progens, Le Crêt, Pont, Porsel, Bouloz et Villars: Mgr. Kirsch déjà²⁹¹, se basant sur le fait que la région faisait vraisemblablement partie du domaine royal, avait admis que la fondation de l'église de St.-Martin, qui donna son nom au village, devait remonter à l'époque franque; et cette hypothèse est corroborée par l'existence du *martyretum* sur territoire de Porsel et de Bouloz.

Plus au sud encore, s'étendait le territoire paroissial d'Attalens, dont l'église « in honore sancte Marie ... edificata »²⁹² est mentionnée en 1068 déjà, comme appartenant au couvent de St.-Maurice. Mais cette possession ne devait pas être très ancienne: on ne la trouve pas mentionnée, en tout cas, dans la soi-disant charte de saint Sigismond. Attalens sera parvenu à l'abbaye sans qu'il soit possible de savoir comment. Le fait, remarqué déjà par Mgr. Kirsch, qui corrobore cette manière de voir, c'est que l'église est dédiée à la sainte Vierge: si elle avait été fondée par l'abbaye, on lui aurait donné plutôt comme patron saint Maurice, ainsi qu'on l'a fait ailleurs. Pour sa fondation, il faut donc remonter antérieurement à 1068: Mgr. Kirsch la fixe à la période franque²⁹³: cette ancienneté, qui est prouvée par l'étendue de la paroisse qui, outre Attalens, comprenait les villages de

²⁸⁹ AEF, Id. n° 93, f° 813.

²⁹⁰ AEF, Id., *ibid.*, répertoire.

²⁹¹ Kirsch, *art. cit.*, p. 114.

²⁹² Mémorial de Fribourg, t. II (1855), pp. 343—344.

²⁹³ Kirsch, *art. cit.*, p. 113.

Corcelles, Bossonens, Granges, Vuarat, Tatroz, La Beaume, Remaufens, Maraçon, et vraisemblablement aussi Ecoteaux, est aussi démontrée par l'existence d'un *martyretum*, appelé aujourd'hui encore *Marterex*, situé au nord de Remaufens, à très peu de distance de la Broye²⁹⁴. Il y a néanmoins, en ce qui concerne cette paroisse d'Attalens, deux difficultés, causées par la présence sur son territoire de deux lieux dits *Tombex*, l'un situé au nord-est du village²⁹⁵, et l'autre à trois cents mètres au sud de Granges²⁹⁶. Tous deux représentent évidemment des *tumbetum*. Mais sont-ce des lieux de sépulture chrétiens? Pour celui de Granges, il semble bien que non, puisqu'«à un quart de lieue sud du village, des tombes post-romaines dallées dans l'une desquelles on a trouvé un coutelas ou épée»²⁹⁷ ont été mises au jour: or cette découverte s'est faite, bien que le texte que je viens de citer ne le dise pas, au lieu dit *Tombex*. Quant au *tumbetum* d'Attalens, je n'ai aucune donnée; il se peut que là aussi, il s'agisse d'un lieu d'inhumation non chrétien; mais, même s'il faut donner à *tumbetum* le sens plus restreint de «lieu d'inhumation usité aux VIIIe—IXe—Xe siècles», une hypothèse est possible: c'est d'admettre que le *martyretum* situé à Remaufens, pour une cause ou pour une autre — parce que, par exemple, il était trop peu central ou trop éloigné de l'église — a été annulé à un moment donné, et que par la suite on aura ouvert le *tumbetum* d'Attalens.

Il est encore une partie du territoire fribourgeois dont je n'ai point parlé jusqu'ici: la région d'Estavayer, et celle du Vully au nord de Dompierre-Carignan. La plus ancienne église

²⁹⁴ Il figure sous ce nom en 1748; AEF, Plan n° 23, planche 23.

²⁹⁵ La plus ancienne mention que je connaisse date de 1530, où le nom est orthographié *en Tombex*; AEF, Terrier d'Attalens n° 23, f° CCXIII.

²⁹⁶ AEF, Plan n° 7, planche 11 (1767): *au Tombex*. Antérieurement, ce nom paraît être tombé en désuétude, puisque le terrier d'Attalens n° 24, f° IIc LVI (1496) dit «*ouz Tombay, nunc vocatus supra Fontanaz*».

²⁹⁷ T. de Raemy et P.-Ed. Martin, *Aperçu historique sur les seigneurs et seigneuries d'Attalens et Bossonnens*, Archives de la Société du canton de Fribourg, t. X, p. 434. Cf. de Bonstetten, *Carte archéologique du canton de Fribourg*, Genève et Bâle 1878, p. 3.

de l'enclave actuelle de Surpierre était, selon Mgr. Kirsch, celle de Cheiry, dédiée à saint Sylvestre, et dépendant directement de l'évêque de Lausanne, ainsi que le démontre le plus ancien acte connu concernant ce sanctuaire, acte par lequel, en 1184, l'évêque Roger donnait l'église au prieuré de St.-Maire. Elle était d'ailleurs plus ancienne: Mgr. Kirsch²⁹⁸ place sa fondation au commencement du second royaume de Bourgogne, c'est-à-dire aux alentours de l'an 800. Je placerais cette fondation, pour mon compte, cent ou cent cinquante ans plus tôt, peut-être: je veux voir la preuve de l'antiquité de la paroisse — qui comprenait Surpierre, Cheiry, Chapelle, Villeneuve — dans le fait que, sous Surpierre, sur territoire de Villeneuve, se trouve le lieu dit *En l'Essert Martallet*, situé à côté du lieu dit *Es Mortes*²⁹⁹, qui lui aussi paraît devoir indiquer qu'il y a eu là un ancien cimetière dont, comme d'habitude, tout souvenir s'est perdu.

Dans la haute Broye fribourgeoise, la paroisse de Murist, mentionnée pour la première fois par Conon d'Estavayer, serait d'après Mgr. Kirsch d'origine assez récente, et n'aurait guère été fondée avant le XI^e siècle³⁰⁰. Mais ici encore, je pense qu'elle est beaucoup plus ancienne: la région, sillonnée par plusieurs routes romaines, dont l'une passait précisément à Murist, et où les restes d'habitations romaines ne sont pas rares, a dû avoir une population assez dense, de sorte qu'il n'est pas invraisemblable que l'église de Murist date de l'époque franque. La preuve en est fournie par l'existence du *Martalet*, lieu dit tout près de La Vounaise, qui dépendait de la paroisse de Murist: ce lieu dit est appelé *en Martellet* en 1489, et il y avait alors en cet endroit un pré appartenant à l'église³⁰¹ — l'emplacement même, peut-être, de l'ancien cimetière —, *en Martalliet* en 1452³⁰², *ou Martalet*³⁰³ et *en Martalet*³⁰⁴ en 1420. Et trois autres faits, soit que l'église était dédiée à saint Pierre,

²⁹⁸ Kirsch, *art. cit.*, p. 117.

²⁹⁹ AEF, Plan n^o 32, planche 7 (1788).

³⁰⁰ Kirsch, *art. cit.*, p. 117.

³⁰¹ AEF, Terrier de Font n^o 60, f^o IIII^{xx} XV.

³⁰² AEF, Id. n^o 64, f LX et IIII^{xx}VIII^{v^o}.

³⁰³ AEF, Id. n^o 66, f^o IX^{xx}.

³⁰⁴ AEF, Id., *ibid.*, f^o LXXVIII.

que la paroisse comprenait et comprend encore les quatre villages de Murist, Franex, Montborget et La Vounaise, et que le droit de collation était exercé par les chapelains de la chapelle de St.-Michel située dans le château épiscopal de Lausanne³⁰⁵, sont trois raisons encore pour admettre l'ancienneté de l'église de Murist.

Une des plus anciennes paroisses broyades, selon Mgr. Kirsch³⁰⁶, serait celle de Cugy, dont l'église avait saint Martin comme patron. Elle appartenait au XIII^e siècle déjà au prieuré de Montheron: mais Mgr. Kirsch suppose que cette maison religieuse l'a eue en don de l'évêque de Lausanne, à qui elle aurait primitivement appartenu. Son étendue aussi est une preuve de son ancienneté: outre Cugy, la paroisse s'étendait sur les territoires de Montet, Seiry, Granges de Vesin, Aumont et Nuvilly, et Mgr. Kirsch ajoute que primitivement, elle ne s'étendait peut-être pas seulement vers le sud et l'ouest, mais aussi vers le nord, et qu'elle comprenait alors, de plus, le territoire de Morens³⁰⁷, de l'église dont dépendaient aussi les localités de Montbrelloz et Autavaux. Cette hypothèse apparaît comme d'autant plus probable que le *martyretum* de Cugy, dont le souvenir est conservé dans le nom de lieu dit la *Roche Martallet*, à très peu de distance à l'est de Montet — à très peu de distance par conséquent aussi de Cugy — se trouvait ainsi au centre de la paroisse, sur une des routes romaines qui reliaient Eburodunum à Aventicum.

La paroisse d'Estavayer, qui doit être d'origine ancienne elle aussi — Mgr. Kirsch³⁰⁸ admet qu'elle a pu être fondée à l'époque du second royaume de Bourgogne — ne possède pas de *martyretum*. En faudrait-il conclure que ce territoire paroissial aurait été lui aussi détaché de celui de Cugy, aux alentours de l'an mil, et qu'ainsi Cugy se divisait avec Murist, au point de vue religieux, l'enclave actuelle d'Estavayer? Cela ne serait pas impossible.

³⁰⁵ Dellion, *op. cit.*, t. VIII, pp. 542 et 545.

³⁰⁶ Kirsch, *art. cit.*, p. 119.

³⁰⁷ Kirsch, *art. cit.*, p. 119.

³⁰⁸ Kirsch, *art. cit.*, p. 120.

Plus au nord, et contiguë à la paroisse de Dompierre-Carignan, s'étend celle de Saint-Aubin. Mgr. Kirsch la fait dater de l'époque franque peut-être ³⁰⁹, étant donné que le nom du village est évidemment celui du patron de l'église, et que saint Aubin, évêque d'Angers, mort en 560, était un saint spécifiquement franc: la paroisse serait donc de peu postérieure à celle de saint Pierre de Carignan, et aussi étendue que cette dernière, puisqu'elle comprenait, en plus de St.-Aubin, les localités de Delley, Portalban, les deux communes de Villars. Le patronage de l'église appartenait aux chanoines de St.-Maire de Lausanne, qui possédaient ce droit de toute antiquité, comme le dit un acte de 1310 ³¹⁰: mais rien ne prouve toutefois que la paroisse existait déjà au temps de *martyretum*, à moins qu'il ne faille voir un *martyretum* dont le nom aurait disparu, dans un ancien cimetière situé en *Baysaz*, au nord-est du village, où une pièce de terre est aujourd'hui encore propriété de la cure.

Enfin, au nord de l'ancien territoire paroissial de Constantine — dont le *martyretum*, appelé aujourd'hui *au Martallet*, se trouvait non loin de la Broye ³¹¹ — s'étendait celui de l'église de Môtiers-en-Vully, dont le patron était saint Pierre ³¹². Cette paroisse était fort étendue, puisque les villages de Lugnorre, Prez, Nant, Sugiez, Joressant, Mur et Guévaux y étaient rattachés; si bien que l'on peut admettre que, située d'ailleurs dans une contrée fortement habitée aux temps gallo-romains déjà, elle a été fondée à une époque fort antérieure à 1230, date de la première mention qu'il en est fait ³¹³; et peut-être faut-

³⁰⁹ Kirsch, *art. cit.*, p. 120.

³¹⁰ Dellion, *op. cit.*, t. XI, p. 9.

³¹¹ M. Reymond, *art. cit.*, p. 118.

³¹² Cf. M. Benzerath, *Die Kirchenpatrone der alten Diözese Lausanne im Mittelalter*, Freiburger Geschichtsblätter, vol. XX (1913), et thèse de Fribourg, 1914, p. 70. Le *Dictionnaire géographique de la Suisse*, t. III, p. 393, dit erronément que l'église paroissiale de Môtiers était dédiée, avant la Réforme, à saint Martin.

³¹³ Cf. Benzerath, *Statistique des saints patrons des églises du diocèse de Lausanne, au moyen-âge*, Revue d'histoire ecclésiastique suisse, vol. VI (1912), p. 199.

il voir un reste d'ancien cimetière paroissial dans le nom d'une maison appelée *Tombex*, dans le voisinage de Lugnorre.

* * *

Tel sont les résultats auxquels l'étude de chaque martyretum en particulier nous mène. Ces résultats, c'est-à-dire une probabilité en ce qui concerne la date de fondation des paroisses anciennes qui ont possédé un martyretum, sont en partie concordants, en partie aussi divergents, si on les compare à ceux auxquels Mgr. Kirsch est arrivé en mettant en oeuvre des données et des hypothèses se basant uniquement sur des documents écrits, sur l'histoire et quelquefois sur la situation géographique des lieux considérés.

Mais ces discordances même sont explicables; elles étaient du reste à prévoir. Aucun des deux instruments dont nous nous sommes servis, Mgr. Kirsch et moi, ne sont parfaits: d'une part, les documents historiques, sauf quelques très rares exceptions, ne sont pas antérieurs à l'an mil, et ne peuvent dès lors projeter qu'une lumière bien diffuse sur les époques antérieures, lumière si vague et si vacillante qu'elle risque de laisser dans l'ombre quelque fait important, ou d'accorder au contraire trop de valeur à un détail; d'autre part, l'étude des *martyreta* ne peut tout expliquer, tout résoudre, puisque sans aucun doute plusieurs de ces anciens cimetières ont disparu, sans laisser d'eux-mêmes une seule mention dans des textes: qu'on pense que le *martyretum* d'Ecuwillens, comme celui de Domdidier, n'est attesté que par un seul acte, une seule mention: il eût suffi que ces deux actes ne soient point parvenus jusqu'à nous, ou qu'ils eussent été rédigés en d'autres termes, pour qu'il ait été impossible de connaître de science certaine que ces deux vieux cimetières avaient existé.

Les résultats auxquels conduisent les deux méthodes, les deux instruments de travail, ne se contredisent au fond jamais: ces résultats se superposent et se complètent. Et si, pour quelques points, ces résultats semblent être discordants, c'est uniquement dans le cas suivant: lorsque Mgr. Kirsch estime qu'une paroisse a été fondée à une époque relativement récente, alors

que la présence d'un *martyretum* sur son territoire, ou sur son ancien territoire — car ce territoire a pu changer au cours des siècles, et il convient de rechercher toujours les limites les plus anciennes de la paroisse —, dénote au contraire une antiquité plus vénérable. Mais jamais, remarquons-le, il n'existe de *martyretum* dans une circonscription paroissiale de fondation certainement récente, comme la haute Gruyère, la vallée de Charmey. En d'autres termes, l'étude des *martyreta* ne fait, toujours, que confirmer et compléter les résultats fournis par l'étude historique.

Dans son étude, Mgr. Kirsch avait admis que les paroisses suivantes étaient de fondation antérieure au VIII^e siècle: Domdidier, Dompierre, Dompierre-Carignan, Bulle, Morlens, Attalens, St.-Martin; Belfaux probablement; peut-être aussi Broc, Torny et St.-Aubin. Or, nous trouvons des *martyreta* dans les paroisses suivantes — je ne parle ici que de celles mentionnées dans la liste précédente —: Domdidier, Dompierre-Carignan, Morlens, Attalens, St.-Martin, Belfaux; Broc peut-être. Il n'y a donc de divergence que pour Bulle, Dompierre et Torny; mais cette divergence n'en est pas une, en réalité, puisque du fait, répétons-le, qu'un *martyretum* n'a laissé de traces ni dans la toponymie moderne, ni dans les actes du moyen-âge, il ne s'ensuit nullement que, dans ces localités, un *martyretum* n'ait pu exister.

Mais dans d'autres cas, soit pour Cugy, Murist, Cheiry, Prez-vers-Noréaz, Ecuwillens et Hauteville, nous constatons l'existence d'un *martyretum*. Ces paroisses doivent donc être considérées comme probablement antérieures au IX^e siècle, alors que Mgr. Kirsch les fait plus récentes. Toutefois, pour Cugy déjà, il dit que la paroisse a dû probablement exister longtemps avant le Xe siècle, époque où elle est mentionnée pour la première fois³¹⁴: la présence d'un *martyretum* ne fait donc que confirmer cette probabilité. Pour Cheiry, il admet également que cette paroisse a son origine à une époque de beaucoup antérieure au XII^e siècle, et il situe sa fondation très probablement au commencement du second royaume de Bourgogne³¹⁵: il n'y a, si l'on veut tenir compte du *Martallet* de Villeneuve,

³¹⁴ Kirsch, *art. cit.*, p. 118.

³¹⁵ Kirsch, *art. cit.*, p. 117.

qu'à reculer cette date jusqu'à la période franque. Pour Prez, comme pour Torny, Mgr. Kirsch admet aussi une origine très reculée, entre 765 et 929, semble-t-il, puisqu'il cite deux actes datant de ces années-là en ajoutant que l'église de Torny a dû être fondée à peu près à cette époque, et qu'il en est de même de l'église de Prez³¹⁶: ici encore, il suffit de reculer de très peu la date admise par Mgr. Kirsch pour la fondation de cette église, pour la faire cadrer avec les conclusions que l'on peut tirer de l'existence du *martyretum* dans le territoire primitif de cette paroisse, soit à Nierlet-les-Bois.

Aucune contradiction, par conséquent, en ce qui concerne Cugy, Cheiry et Prez. Les cas seuls de Murist, Ecuwillens et Hauteville sont un peu plus difficiles à résoudre, étant donné que la différence entre l'âge qu'attribue Mgr. Kirsch à ces paroisses, et l'âge que je leur attribue moi-même est plus grande. Mais pour Murist, dont il parle en même temps que de Ménières, le savant historien dit seulement que « die beiden Kirchen ..., die erst 1228 im Verzeichnis des Cono von Estavayer belegt sind, können kaum ein so hohes Alter (que l'église de Cheiry) beanspruchen und wohl nicht vor das XI. Jahrhundert datiert werden », ajoutant que « die nicht sehr weit entfernte, durch den hl. Marius gestiftete Muttergottes-Kirche von Payerne kann wohl längere Zeit für die kirchlichen Bedürfnisse der Bewohner dieser Gegend genügt haben »³¹⁷. Mais il n'y a là aucun argument décisif en faveur de la jeunesse relative de cette paroisse de Murist, et il est évident que le procès peut être révisé, si un fait nouveau est invoqué. Or, ce fait nouveau, c'est précisément l'existence, sur territoire de Murist, d'un *martyretum*: et j'ai tenté de montrer que cet argument trouve un appui dans une série d'arguments d'un autre genre, comme l'étendue de la paroisse, le patron et le collateur de l'église, pour faire admettre l'ancienneté de la paroisse. — Pour Ecuwillens, nous l'avons vu, Mgr. Kirsch admet que cette paroisse a été détachée de celle de Matran, et que celle-ci à son tour a été détachée de celle de Belfaux; mais comme un acte de 1138

³¹⁶ Kirsch, *art. cit.*, p. 121.

³¹⁷ Kirsch, *art. cit.*, p. 117.

mentionne déjà un curé d'Ecuvillens, on est obligé d'admettre que ces deux séparations successives ont dû s'effectuer avant cette date: ce qui est peu probable. Et puis, comme je l'ai dit déjà, il y a le fait de l'existence de ces deux *martyreta* dans ce qui serait l'ancien territoire paroissial de Belfaux, fait qui s'oppose à la solution, qui semble naturelle au premier coup d'oeil, donnée par Mgr. Kirsch. A sa solution hypothétique, qui se base sur le double fait que Posieux, plus voisin pourtant de l'église d'Ecuvillens, a fait partie de la paroisse de Matran jusqu'au XVI^e siècle, et que Nonan, bien que voisin de Matran, dépendait néanmoins de la paroisse de Belfaux, on peut opposer une autre solution hypothétique, celle qui fait d'Ecuvillens-Matran une paroisse, et de Belfaux une autre, et qui rend compte ainsi du pourquoi de l'existence d'un *martyretum* sur chacun de ces territoires: et l'histoire, muette sur ce point, ne s'oppose pas plus à l'une de ces solutions qu'à l'autre; reste sans doute l'argument tiré de la position géographique de Posieux et de Nonan: mais cet argument, peut-être, n'a pas la valeur qui lui a été attribuée par Mgr. Kirsch. — Reste enfin le cas de Hauteville: mais nous avons vu que la raison sur laquelle Mgr. Kirsch se base, pour admettre que cette paroisse est de fondation relativement récente, c'est que cette église «ist wohl von den Herren von Corbières gestiftet worden, da diese adelige Familie das Patronatsrecht besaß»³¹⁸: mais, que la famille de Corbières ait eu le droit de patronage sur l'église de Hauteville, c'est là une pure hypothèse du P. Dellion, et nous avons vu qu'aucun texte ne parle jamais d'un droit semblable exercé par les de Corbières. Cet argument n'en est donc pas un, et rien ne s'oppose, dès lors, à voir dans cette paroisse une paroisse beaucoup plus ancienne, remontant au temps des *martyretum*, dont elle possède un exemplaire.

Si nous résumons ce qui a été dit jusqu'à maintenant sur la situation de chacun de ces *martyreta* fribourgeois, nous devons constater que leur position, leur emplacement n'était pas un effet du hasard: pour le choix de leur emplacement, on

³¹⁸ Kirsch, *art. cit.*, p. 130.

suivait certaines normes, certaines habitudes précises. La plupart du temps, ces cimetières primitifs étaient situés dans la partie centrale du territoire paroissial, pas très loin de l'église, mais à quelque distance du village³¹⁹, facilement à la limite de deux communes actuelles. On les établissait en général dans un sol peu fertile, où la couche d'humus était peu profonde et recouvrait un terrain graveleux ou sablonneux et, si possible, à proximité immédiate d'une route romaine — on sait que le moyen-âge, selon l'expression de l'abbé Cochet³²⁰, « a cheminé pendant des siècles sur les débris de la voie romaine » — ou, mieux encore, d'un carrefour³²¹. C'était là, en quelque sorte, une réminiscence — ou la continuation — de la disposition qu'avaient les lieux de sépulture chez les Romains: on sait que leurs tombeaux s'élevaient fréquemment le long des voies de communication, et dans des lieux peu fertiles; un texte de la *De conditione agrorum*³²² note par exemple que « in locis saxuosis, et in sterilibus etiam in mediis possessionibus sepulchra faciunt ». Ainsi, le cimetière s'élevait en un lieu également accessible à tous les fidèles, soit parce qu'il était au centre de la paroisse, soit parce qu'il était au bord de la route — au bord de la route où, très souvent, un peu plus loin, était construite l'église.

Quant à la question des *tumbeta*, elle ne peut être résolue encore. Car si les *martyreta* désignent incontestablement des cimetières chrétiens, à une époque que j'ai essayé de déterminer, il n'en est pas de même des *tumbeta*. Il est vrai que Mgr.

³¹⁹ Cf. ce que dit M. Besson, *L'art barbare dans l'ancien diocèse de Lausanne*, Lausanne 1909, p. 45, à propos des lieux de sépulture du haut moyen-âge: « Les cimetières ... étaient en plein air, généralement assez loin des habitations, à un ou deux kilomètres ».

³²⁰ Cochet, *Sépultures gauloises, romaines et franques*, Paris 1857, p. 98.

³²¹ M. M. Reymond, *art. cit.*, p. 103, a noté déjà que « la plupart des martyreys sont sur la grande route, souvent à des carrefours »; mais il ajoute qu'ils sont « près des maisons, près des églises »; sans doute faudrait-il connaître la valeur que donne ici M. Reymond au mot « près »: pour le canton de Fribourg, les martyreys, comme je l'ai dit, sont toujours à une distance des églises qui peut varier de quelques centaines de mètres à plusieurs kilomètres (Prez, Attalens).

³²² Cité par le *Codex theodosianus*, ed. cit., t. III, p. 152.

Besson a remarqué déjà qu'« en France on a trouvé souvent des nécropoles du haut moyen âge dans des endroits appelés *Tombex* »³²³, ajoutant qu'on devrait accorder une certaine attention aux lieux dits de la Suisse romande qui portent le même nom. Mais on ne peut exclure que *tumbetum* puisse avoir un sens plus général, qu'il n'ait pu désigner en toponymie un ensemble de tombes, ou romaines, ou burgondes, ou au contraire beaucoup plus récentes. Ce qui confirmerait cette façon de voir, c'est le cas du *Tombex* de Granges (Veveyse), le seul à ma connaissance des *tumbeta* fribourgeois où l'on ait signalé des tombes anciennes: or à ce *Tombex*, nous l'avons vu, on a trouvé des tombes de caractère « burgonde ». Est-ce un cas isolé? est-ce au contraire un cas normal? Seule l'exploration archéologique des divers *Tombex* pourra nous renseigner.

Toutefois, s'il est permis de se livrer sur ce mot et sur les lieux qu'il désigne à des considérations théoriques — au risque de se voir démenti par les faits, lorsque cette exploration archéologique sera chose accomplie — on peut remarquer tout d'abord que, sauf celui de Lugnorre et les deux d'Attalens et de Granges, on retrouve tous les autres *tumbeta*, soit ceux de Chavannes-sur-Orsonnens, Villarlod, Mézières, Neyruz, Villarimboud et Treyvaux, dans la partie moyenne du canton, sur les pentes du Gibloux en particulier, là précisément où nous constatons historiquement l'existence, au XIII^e siècle, d'une série de paroisses de moyenne ou de petite étendue, qui semblent bien être de fondation récente, sans qu'on puisse néanmoins en avoir la preuve. Faudrait-il dès lors voir dans les *tumbeta* — ou en tout cas dans bon nombre d'entre eux — des nécropoles de paroisses fondées antérieurement à l'an mil, mais postérieurement à l'époque où était en usage le mot *martyretum*? Cette façon de voir pourrait être appuyée par le fait que le canton de Neuchâtel, où la christianisation ne paraît pas être très ancienne, où l'on ne trouve aucun *martyretum*, a des *tumbeta*, à Auvernier, à Neuchâtel même³²⁴. Mais alors, comment expliquer le cas

³²³ M. Besson, *op. cit.*, p. 41, note 2.

³²⁴ Cf. Jaccard, *Essai de toponymie*, Mémoires et Documents pp. la Société d'histoire de la Suisse romande, 2^e série, t. VII, p. 465.

du Valais qui, d'après les renseignements que je possède à ce jour au moins, n'a pas de *martyretum* pour la région à l'est de Martigny, mais avait un *Tombey* à Chaley, signalé en 1271³²⁵? Tandis que le reste de la Suisse romande, comme la plus grande partie de la France employait le mot *martyretum*, l'évêché de Sion avait-il alors un autre mot pour désigner les cimetières, de même qu'il existe aujourd'hui encore entre les deux territoires une différence lexicologique dans la dénomination de l'«église»? C'est là une question que je me contente de poser.

Il serait tentant, évidemment, de voir dans les trois mots *martyretum*, *tumbetum*, *coemeterium*, trois mots correspondants à trois époques différentes, à trois étapes différentes de la christianisation de nos contrées. Mais ce qu'il y a de certain, je veux du moins le croire, c'est que le mot *martyretum* désigne les plus anciens de ces cimetières chrétiens qui, bien qu'ils aient souvent été constitués de fosses en terre libre, de tombes en pierre sèche, ont réussi, grâce à leur nom conservé dans la toponymie locale, à survivre pendant plus de douze siècles déjà. Ce n'est qu'un mot, un mot tout seul; mais il est parvenu, en s'agrippant au sol, à défier le temps: et il est resté là, comme un point lumineux, dans la nuit de l'histoire.

³²⁵ Jaccard, *op. cit.*, loc. cit.